REPUBLIQUE DU CAMEROUN
****
Paix – Travail – Patrie
****
REGION DE L'EXTREME NORD
****
DEPARTEMENT DU MAYO TSANAGA
****
COMMUNE DE KOZA

REPUBLIC OF CAMEROON
****
Peace – Work – Fatherland
****
FAR NORTH REGION
****
MAYO TSANAGA DIVISION
****
KOZA COUNCIL

RAPPORT D'ETUDE

CITIZEN REPORT CARD
EVALUATION DES SERVICES RENDUS PAR L'OFFRE PUBLIQUE DANS LES SECTEURS DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE, DE LA SANTE, DE L'EDUCATION ET DES SERVICES COMMUNAUX

Réalisé par : GIC GROUPE D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT

Avec l'appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)

Juin 2022

SOMMAIRE

PRÉFACE 4
RESUMÉ EXÉCUTIF 5
LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS 7
LISTE DES TABLEAUX 8
LISTE DES FIGURES 10
INTRODUCTION GÉNÉRALE 11

CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE 13
I.1 Champ géographique et populations cibles 13
I.2 Plan de sondage 13
I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête 15
I.4 Collecte et analyse des données 16

CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE KOZA 18
II.1 Présentation de la commune de Koza 18
II.1.1 Situation administrative et historique 18
II.1.2 Situation démographique 20
II.1.3 Situation géographique de la commune de Koza 22
II.1.4 Situation socioéconomique et culturelle 23
II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation 28
II.3 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles 29
II.3.1 Secteur de l'approvisionnement en eau 29
II.3.2 Secteur santé 30
II.3.3 Secteur de l'éducation 31
II.3.4 Secteur des services communaux 32

CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES 34
III.1 Description de la population enquêtée 34
III.2 Approvisionnement en eau potable 36
III.2.1 Utilisation des points d'eau dans la commune 36
III.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la commune 37
III.2.3 Entretien et maintenance de points d'eau dans la commune 39
III.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la commune 42
III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la commune 44

III.3 Services de santé 47
III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la commune 47
III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires 50
III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires 51
III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires 52
III.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé 54
III.4 Services de l'éducation 55
III.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la commune 58
III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire 59
III.4.4 Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école 61
III.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle 62
III.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation 63
III.5 Fourniture des services communaux 65
III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux 65
III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux 66
III.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la commune 68
III.5.4 Appréciation des services communaux 69
III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux 70

CHAPITRE IV : PLAN D'ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE 71

IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements 71
IV.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif 71
IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif 72
IV.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif 73
IV.2. Plan d'actions dans les secteurs cibles du ScoreCard 74

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS 77
ANNEXES 78

PRÉFACE

Depuis 2004, le gouvernement s'est doté d'un outil opérationnel des stratégies de développement au niveau local, le Programme National de Développement Participatif (PNDP) pour accompagner les collectivités décentralisées dans la mise en œuvre des différents projets. Ainsi, des engagements ont été pris pour que les investissements publics répondant désormais aux besoins réels des populations à travers leur participation effective à tout niveau du processus de développement. Le PNDP a accompagné plusieurs communes, parmi lesquelles celle de Koza qui a bénéficié du projet Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP), encore dénommé ScoreCard, accompagné dans la mise en œuvre par GIC GRADEV sous sa houlette. Le CCAP est ainsi l'un des principaux axes qui participe à la réussite et au renforcement des actions communales sur le terrain. La mise en œuvre de ce projet a mis un accent sur les points relatifs aux secteurs de base à savoir l'accès à l'eau potable, la santé, l'éducation et les services communaux rendus**.**

Au mois de juin 2022, une équipe de GIC GRADEV composée de 8 enquêteurs et un superviseur a réalisé la collecte de données dans la commune, dans le cadre de la mise en œuvre du CCAP. Cette évaluation a permis ainsi à la commune en générale et à l'exécutif municipal en particulier d'évaluer les services offerts à la population, leur appréciation et fait ainsi ressortir des besoins réels de base des populations afin d'envisager une meilleure prise en charge de ces besoins et renforcer dans la même logique la collaboration avec celle-ci.

En effet, l'exécutif municipal qui préside à la destinée de la commune de Koza éprouve sur ces entre faites une immense gratitude au regard de l'expression de cet instrument qu'est le ScoreCard dans sa phase opérationnelle. Aussi, il félicite les partenaires et encourage cette initiative prise par les pouvoirs publics pour encourager les collectivités territoriales décentralisées dans le processus de développement. Conscients de la tâche qui l'incombe, l'exécutif s'engage ainsi à mettre les moyens dans la mesure du possible pour améliorer les conditions de vie de la population.

Toutefois, une commune ne peut fonctionner sans difficultés qui freinent l'avancée de certaines activités. Ainsi, des efforts seront déployés pour surmonter ces nombreux défis et atteindre les objectifs que s'est fixée la commune, en comptant sur le soutien inconditionnel de sa population.

En définitive, la Mairie de Koza par la voix du chef de l'exécutif, encourage la mise en œuvre et la pérennisation du CCAP car son importance n'est plus à démontrer.

Je vous souhaite une bonne lecture,

Le Maire de la Commune

RESUMÉ EXÉCUTIF

La commune de koza comme toutes les communes du Cameroun s'est lancée dans la voie du développement et pour le bien être de sa population. Sous l'accompagnement du Programme National de développement Participatif, la commune s'être doté du Plan Communal de Développement (PCD) qui est un outil de référence, fédérateur des interventions et initiatives de développement socio-économique dans le territoire communal. Le dernier en date a été élaboré entre 2018 et 2020. L'avènement de la décentralisation a boosté le développement de la commune de koza en lui conférant des compétences pour la gestion de certains secteurs de base tels l'approvisionnement en eau potable, la santé l'éducation et les services offerts au niveau communal. Ceci dans l'optique d'améliorer les conditions de vie des populations en milieu urbain et rural et impulser le processus de la décentralisation. Le PNDP à expérimenté un mécanisme de contrôle citoyen de l'action public (ScoreCard) dans les communes, parmi lesquelles la commune de koza qui bénéficie de la troisième phase du programme qui est une enquête de perception des populations sur la qualité de l'offre public dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé et de l'éducation ainsi que sur la fourniture de services par la commune. L'objectif général de cette enquête est de capter la façon dont la population au sein de la commune perçoit actuellement l'offre de services publics et proposer les mesures d'améliorer.

La mise en œuvre du CCAP s'est appuyé d'une part sur la réalisation d'une enquête de collecte des données en vue de la perception de l'avis des populations sur l'offre des biens publics et des services communaux, et d'autre part sur la dissémination des résultats en vue d'opérer des changements significatifs sur la qualité des biens et services communaux. Après une phase de collecte dans la commune de koza menée du 31 mai au 03 juin 2022 par l'OSC GIC Groupement d'Action pour le Développement (GIC GRADEV), l'INS a mis à la disposition de l'OSC des données brutes qui a procédé à l'analyse sous l'orientation du PNDP.

De manière générale, il ressort de cette étude que le secteur de l'approvisionnement en eau présente un déficit en infrastructures quel que soit le milieu de résidence dans la commune. Le secteur éducatif regroupe 69 établissements d'enseignement, soient 03 écoles maternelles publiques, 57 écoles primaires (38 publiques, 07 privées confessionnelles et 12 écoles de parent) et 09 établissements d'enseignement secondaire. Ce qui ne couvre pas encore le besoin de la commune. Dans le secteur éducatif, on dénombre au total dix formations sanitaires, soient 07 Centres de santé / Centres de santé intégrée, 02 Centres Médicaux d'Arrondissement et 01 Hôpital de district qui est en même temps une formation sanitaire privée. La couverture efficace et efficiente de besoin sanitaire est également un défi dans la commune. Concernant les services rendu au niveau de la commune, certains service restent encore indisponibles tels que la délivrance des documents d'urbanisation, l'aménagement des voiries, la gestion des déchets / assainissement et le transport public.

Pour ce qui est de la satisfaction des populations vis-à-vis des services offerts, 47,4% des ménages des

ménages ayant exprimé un besoin, sont satisfaits en milieu urbain, contre 20,5% de ménages satisfaits en milieu rural.

Concernant le secteur santé, en milieu urbain, 4,76% des ménages déclarent ne pas être satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins. En milieu rural, 28,40% des ménages ne sont pas satisfaits des services rendus par la principale formation sanitaire fréquentée. La principale raison de l'insatisfaction des services rendus est l'éloignement de la formation sanitaire des ménages. Pour le secteur éducatif, 21,72% des ménages ne sont pas satisfaits de l'enseignement primaire et 7,59 de l'enseignement secondaire dans la commune de koza et les principales raisons évoquées par les ménages sont l'insuffisance des équipements dans les établissements, l'insuffisance des salles de classe, et l'insuffisance des écoles dans le cycle primaire. Dans le cas de l'enseignement secondaire, les principales raisons de la non satisfaction sont l'éloignement de l'établissent et l'insuffisance des équipements. Enfin, pour les services rendus au niveau communal, en milieu urbain, seulement 4,76% des ménages ne sont pas satisfaits des services communaux, alors que la moitié des ménages en zone rural sont insatisfaits des services de la commune de koza avec des raisons diverses de non satisfaction pour des raisons principales telles que la lourdeur dans le traitement des demandes des usagers, la non information des populations de la gestion communale et la méconnaissance des actions menées par la commune

Pour améliorer les services offerts en matière d'eau, d'éducation de la santé et les services rendus au niveau communal, les ménages ont pris certains engagement qui sont présentés dans un plan d'action qui sera mis exécuté par un comité chargé du suivi de ces actions. Ce comité a été mis en place par un arrêté communal et validé par le préfet du département du Mayo Tsanaga.

LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

APEE :	Association des Parents d'Élèves et Enseignants
CCAP :	Contrôle citoyenne de l'Action Publique
CMA :	Centre Médical d'Arrondissement
COGES :	Comité de Gestion
COSA :	Comité de Santé
CTD :	Collectivité Territoriale Décentralisée
CVC :	Comité de Veille Citoyenne
CVUC:	Communes et Villes Unies du Cameroun
ELECAM :	Elections Cameroon
FOSA	Formation sanitaire
GIC-GRADEV :	Groupe d'Initiative Communautaire – Groupe d'Action Pour le Développement
INS :	Institut National de la Statistique
JEURAC :	Jeunesse Rurale Active
MINATD :	Ministère de l'Administration Territorial et de la Décentralisation
MINEDUB :	Ministère de l'Éducation de Base
MINEE :	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINESEC :	Ministère des Enseignements Secondaires
MINSANTE:	Ministère de la Santé publique
OD :	Objectif de Développement
OSC :	Organisation de la Société Civile
PCD :	Plan Communal de Développement
PNDP :	Programme National de Développement Participatif
PTF :	Partenaires Techniques et Financiers
RGPH	Recensement Général de la Population et des habitats
ZD :	Zone de Dénombrement

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. 1 : Bilan de la collecte des données dans la commune de Koza 16
Tableau 2. 1: Profil historique de la ville de KOZA 19
Tableau 2. 2 : Population de la Commune de KOZA par groupes spécifiques 20
Tableau 2. 3 : Coordonnées GPS des villages de la commune de koza 22
Tableau 2. 4 : : Etat des lieux des points d'eau dans la commune 30

Tableau 3.1 : Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence 34
Tableau 3.2 : Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge 35
Tableau 3.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence 36
Tableau 3.4 : Utilisation d'une source d'eau publique 37
Tableau 3. 5 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée 38
Tableau 3. 6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages 38
Tableau 3. 7 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé 39
Tableau 3.8 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau 40
Tableau 3. 9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau 41
Tableau 3. 10 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES 41
Tableau 3. 11 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source 42
Tableau 3. 12 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence 43
Tableau 3.13 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin 44
Tableau 3. 14 : Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction 45
Tableau 3.15 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable 45
Tableau 3. 16 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable 46
Tableau 3. 17 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence 48
Tableau 3. 18 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé 48
Tableau 3. 19 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins 49
Tableau 3. 20 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins 49
Tableau 3. 21 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins 51
Tableau 3. 22 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant 52
Tableau 3. 23 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins 53
Tableau 3. 24 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins 53
Tableau 3. 25 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur

de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence 54
Tableau 3. 26 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence..... 56
Tableau 3. 27 : Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire..... 56
Tableau 3. 28 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public..... 57
Tableau 3. 29 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence 58
Tableau 3. 30 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement 59
Tableau 3. 31 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle..... 60
Tableau 3. 32 : Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence..... 60
Tableau 3. 33 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence 61
Tableau 3. 34 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement 62
Tableau 3. 35 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction..... 63
Tableau 3. 36 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation 64
Tableau 3. 37 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation 64
Tableau 3. 38 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service 65
Tableau 3. 39 : Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal..... 67
Tableau 3. 40 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal 68
Tableau 3. 41 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune..... 68
Tableau 3. 42 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction 69
Tableau 3. 43 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale 70

Tableau 4. 1 : Plan d'actions 74

LISTE DES FIGURES

Figure 2. 1 : Carte de la population (par village) 21
Figure 2. 2 : Carte de localisation de la Commune de KOZA..... 23

Figure 3. 1 : Répondants en fonction de l'âge et du sexe..... 35

Figure 3. 2 : Répartition des ménages selon le temps mis pour la réparation de la panne d'un point d'eau..... 40

Figure 3. 3 : Temps d'attente au point d'eau et distance du ménage de la principale source d'approvisionnement en eau..... 43

Figure 3. 4 : Proportion (%) des ménages dont le besoin exprimé en eau a été satisfait..... 44

Figure 3. 5 : Temps moyen mis pour atteindre la principale FOSA et Distance moyenne en mètre d'un ménage de la principale formation sanitaire pour l'obtention des soins 50

Figure 3. 6 : l'appréciation de l'accueil du personnel soignant vis-à-vis des patients qui fréquentent les formations sanitaires en fonction du lieu de résidence 52

Figure 3. 7 : Proximité du ménage à l'établissement scolaire public disponible dans le village /quartier..... 58

Figure 3. 8 : Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation 65

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Au cours de ces dernières années, les objectifs de développement durable (ODD), après les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), ont alimentés la plupart des politiques de développement aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. Au Cameroun, la réforme sur la décentralisation permet aux Communes de jouer un rôle primordial en matière de développement (cf. loi 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes). Elle leur donne l'opportunité d'assumer le développement de leur essor territorial. Dans ce contexte, l'Etat central leur transfert des compétences et des ressources telles que le prévoit les textes liés à cette réforme. Outil opérationnel des stratégies de développement au niveau local, le Programme National de Développement Participatif (PNDP) dont la 3ème phase a démarré en avril 2016, après que le Gouvernement et ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF) aient jugé satisfaisante la mise en œuvre des deux précédentes phases. Au cours de cette dernière phase dite de consolidation des acquis, l'Objectif de Développement (OD) est de renforcer la gestion des finances publiques locales ainsi que les processus participatifs de développement au sein des communes, en vue de garantir la fourniture des infrastructures et des services socio-économiques durables et de qualité. Elle marque l'intensification des activités d'engagement citoyen, notamment le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) dont l'indicateur y relatif dans le cadre de résultats du PNDP sous financement de la Banque mondiale, est le : « Nombre de communes ayant mis en place un mécanisme opérationnel de contrôle citoyen et d'accès à l'information ».

Le PNDP a bénéficié du financement additionnel IDA 18 destiné à apporter une réponse à la pression causée sur les ressources des communautés hôtes du fait de l'afflux massif des réfugiés, la valeur cible de cet indicateur est passée de 160 à 360 communes. L'atteinte de cette nouvelle valeur cible repose singulièrement sur la réalisation d'une deuxième vague du ScoreCard après la première qui a effectivement couvert 153 communes et a été réalisée en 2019 par les Organisations de la Société Civile (OSC), avec l'accompagnement de l'Institut National de la Statistique (INS). Elle porte sur 188 communes du pays, dont chacune obéit à l'une au moins des conditions suivantes : (i) elle n'a pas été intégrée dans la première vague du ScoreCard, (ii) elle a été dans la première vague du ScoreCard, mais n'a pas poursuivi le processus jusqu'à son terme et (iii) elle jouit d'un climat de sécurité. Cette deuxième vague du ScoreCard sera encadrée techniquement par une Coordination Technique Nationale et mise en œuvre sur le terrain par les OSC recrutées sur la base d'un contrat de trois mois, pour assurer l'accompagnement d'un groupe de communes à la mise en place d'un mécanisme de CCAP.

Après une évaluation des biens et services fournis dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de l'éducation, de la santé et des services offerts par l'institution communale, le CCAP vise à consolider l'implication des populations locales dans le processus d'amélioration desdits services, rendus aussi bien par le PNDP que par tout autre acteur de développement (y compris l'Etat). Il s'appuie

sur la démarche ScoreCard consistant en une enquête de perception du niveau de satisfaction des populations locales sur la qualité de services rendus par les biens et appuis publics offerts dans les secteurs ci-dessus.

Le présent rapport du Scorecard de la commune de Koza trouve tout son sens dans la restitution des donnée de l'évolution dont l'objectif principal est de capter la perception des populations sur la qualité de service rendu par l'offre de biens et services publics dans les secteurs de l'approvisionnement de l'eau potable, de l'éducation, de la santé et des services publics offerts par l'institution communale. De manière spécifique, il s'agit d'apprécier et d'expliquer la satisfaction et l'insatisfaction des populations en rapport avec le service rendu par les appuis publics dans les secteurs ci-dessus énumérés.

Le présent rapport sera articulé autour quatre grands chapitres. Le chapitre I fait la synthèse de la méthodologie de l'enquête du scorecard réalisée dans la commune de Koza. Le chapitre II fera un point sur l'offre publique et le contrôle citoyen de l'action publique dans la commune de Koza. Le chapitre III relèvera les principaux constats relevés dans les secteurs cibles. Enfin le chapitre IV décrira le plan d'action pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique

CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

Les contours techniques de l'enquête ScoreCard ont été définis dans le cadre des travaux préparatoires réalisés avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique à travers ses représentants dans la Coordination technique nationale du ScoreCard. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la démarche qualité en matière statistique, qui permet d'apprécier la fiabilité et la qualité des données collectées par les Organisations de la Société Civile.

I.1 Champ géographique et populations cibles

Le champ géographique de l'enquête ScoreCard couvre l'ensemble des 27 quartiers/villages de la commune de Koza. La collecte de données s'est effectuée auprès des administrations déconcentrées en charge des secteurs cibles et des ménages ordinaires. Contrairement aux administrations déconcentrées intervenant dans une commune que l'on peut tout enquêter, il est impossible d'interroger tous les ménages ordinaires de la commune. Pour eux, il s'agit de disposer d'un échantillon représentatif dans la commune, ce qui passe par l'élaboration d'un plan de sondage devant assurer des estimations statistiquement fiables des indicateurs.

I.2 Plan de sondage

Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. Le plan de sondage repose sur une approche d'échantillonnage en grappes stratifiés, à plusieurs degrés, pour la sélection de l'échantillon ménages de l'enquête.

(i) Taille et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille d'échantillon dans le cadre de l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex. : budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 320 ménages dans la Commune de Koza. Cette enquête s'appuie sur 15 grappes sélectionnées aléatoirement dans l'ensemble des grappes couvrant la Commune. Environ 23 ménages ont été sélectionnés par grappe cartographiée pour être enquêtés dans le

cadre du ScoreCard. L'échantillon de 320 ménages à enquêter dans la Commune a été réparti dans chacune des 15 grappes proportionnellement au nombre de grappes contenues dans le shapefile.

(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages

Au premier degré, les zones de dénombrement (ZD) du recensement couvrant la Commune constituent des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et sont sélectionnées à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la Commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménages a été tiré selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Les listes des ménages ont été constituées à la suite d'un dénombrement systématique des ménages dans chaque zone de dénombrement sélectionnée. Ce dénombrement s'est fait par une équipe de cartographes identifiés par l'Institut National de la Statistique (INS). Après une formation accélérée, ils ont été déployés dans la Commune pour dénombrer les ménages ordinaires dans chacune de ses grappes (zones de dénombrement) échantillonnées avec l'accompagnement d'un facilitateur endogène. En moyenne, le dénombrement des ménages ordinaires dans une grappe a duré 1,5 jour étant donné la forte expérience des cartographes sélectionnés. Ce travail s'est fait à l'aide d'une application conçue par l'INS avec le logiciel CSPro, laquelle permet de suivre l'évolution de la cartographie dans une Commune et d'envisager la sélection de ses ménages à enquêter. Sur le terrain, les ménages sont numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement est effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique, intégrées dans l'application de cartographie.

(iii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Le plan de sondage de l'enquête ScoreCard étant à deux degrés, les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la Commune :

P_{1hi} : probabilité de sondage au premier degré de la $i^{ème}$ ZD de la Commune h,

P_{2hi} : probabilité de sondage au deuxième degré dans la $i^{ème}$ ZD de la Commune h,

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la Commune h, M_i le nombre de ménages dans la ZDi, et t_{hij} la taille estimée en proportion du segment j choisi pour la ZDi de la Commune h.

On note que $t_{hij} = 1$ si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des t_{hij} est égale à 1.

La probabilité de sondage au premier degré de la $i^{ème}$ ZD de la Commune h est donnée par :

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

Au deuxième degré, un nombre b_{hi} de ménages ont été tirés à partir des L_{hi} ménages nouvellement dénombrés par l'équipe dans la $i^{ème}$ ZD ou dans le segment choisi de la $i^{ème}$ ZD de la Commune h. Donc :

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZDi de la Commune h est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la $i^{ème}$ ZD de la Commune h sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête

Dans chacun des quatre (04) secteurs dédiés à la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique, l'enquête ScoreCard vise à disposer des informations pour renseigner les indicateurs liés à l'identification de la typologie des biens et services, à la caractérisation des utilisateurs et des modes de fonctionnement de ces biens et services, à l'appréciation de la qualité du service rendu par l'offre des biens et services offerts dans le secteur et l'explication des causes de satisfaction et d'insatisfaction du service rendu dans le secteur, et à la détermination des actions que les populations doivent entreprendre pour améliorer la qualité du service rendu en cas d'insatisfaction. Pour s'assurer que ces indicateurs seront effectivement calculés au terme de l'enquête, il a été élaboré : (i) un document des besoins, qui présente les principaux indicateurs à renseigner afin d'orienter l'élaboration du plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans un secteur donné, (ii) un document des concepts permettant à tous les intervenants dans la réalisation de l'enquête et tous les potentiels utilisateurs des indicateurs calculés, d'avoir la même compréhension des termes, (iii) un plan de sensibilisation décrivant la stratégie de sensibilisation des populations en précisant le rôle de chacun des intervenants et leurs outils de sensibilisation.

Sur la base des deux premiers documents, cinq (05) questionnaires ont été élaborés pour la collecte des données, à savoir : (i) un questionnaire ménage pour capter la satisfaction des ménages sur les services rendus dans l'espace communal, (ii) un questionnaire commune pour faire un inventaire de l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et des services communaux, (iii) un questionnaire délégation départementale du MINEE permettant de faire un inventaire de l'offre publique dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, similaire à celui dressé dans le questionnaire

commune, afin de confronter les deux inventaires, (iv) deux questionnaires pour retracer l'offre publique dans le secteur de l'éducation, dont l'un pour le sous-secteur de l'éducation de base adressé à l'Inspection de l'éducation de base et l'autre pour le sous-secteur des enseignements secondaires adressé au délégué départemental du MINESEC. Ces questionnaires s'accompagnent d'un manuel de l'agent enquêteur dans lequel sont données les instructions indispensables à leur administration dans des conditions convenables. Cette administration des questionnaires s'est faite en mode CAPI (Computer Assistant Personal Interviewing), laquelle a nécessité le montage des questionnaires dans la plateforme KoboToolBox à l'aide de l'application Enketo, ainsi que le déploiement dans les tablettes à travers l'application ODK Collect.

I.4 Collecte et analyse des données

L'Organisation de la Société Civile (OSC) Groupe d'Action pour le Développement (GIC GRADEV) sélectionnée pour le lot 4 de communes en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les secteurs cible, a procédé à la collecte des données dans la commune de Koza appartenant à ce lot 4. Dans ce lot, l'OSC GIC GRADEV est composée d'un Responsable, de superviseurs et des agents enquêteurs. Mais avant la collecte proprement dite des données, le Coordonnateur de l'OSC et ses Responsables de lot ont bénéficié d'un renforcement des capacités techniques sur la compréhension du mode opératoire de l'enquête ScoreCard et l'utilisation des outils de collecte. Ils ont restitué les connaissances acquises à leurs agents enquêteurs dans le cadre d'un atelier supervisé par la coordination technique régionale du ScoreCard composée des représentants de la Cellule Régionale de Coordination du PNDP et de l'INS. Les aspects clés de cette restitution ont porté sur la présentation de l'enquête, les techniques pour conduire une enquête, le remplissage du questionnaire ménage, la simulation et le test de sélection. A la fin, les meilleurs agents enquêteurs ont été retenus pour poursuivre avec la collecte des données sur le terrain.

Cette dernière s'est déroulée du 31 mai au 03 juin 2022 et présente le bilan ci-après:

Tableau 1. 1 : Bilan de la collecte des données dans la commune de Koza

N°	Grappe	Localités (Villages/ Quartiers)	Nbre ménages enquêtés	Nbre ménages vides	Nbre de Refus	Nbre ménages absents	Observations
1	1596	Ndrouad	22	0	0	1	
2	1598	Yemede Gaboua	23	0	0	0	RAS
3	1599	Kidaola 1	22	1	0	0	
4	1600	Tandao	22	0	0	1	
5	1601	Yemede centre	23	0	0	0	RAS
6	1602	Vegue	23	0	0	0	RAS

7	1603	Banket	22	1	0	0	
8	1604	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Grappe non dénombrée
9	1605	Maldalar 2	23	0	0	0	RAS
10	1608	Woula	23	0	0	0	
11	1610	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Grappe non fermée
12	1611	Zele	21	0	0	2	
13	1612	Koza kasier	23	0	0	0	RAS
14	1613	Dakotcher	22	1	0	0	
15	1614	Mawa	21		0	2	
Total	**15**		**290**	**03**	**0**	**06**	

Etant donné que la collecte s'est faite par la méthode CAPI, les données sont directement disponibles sur le serveur pour apurement et production des tableaux par l'INS selon le plan de tabulation validé avec le PNDP. Ces tableaux ont été mis à la disposition d Groupe d'Action pour le Développement (GRADEV), ainsi que d'autres documents importants dont : (i) le guide de rédaction du rapport ScoreCard, (ii) le canevas du rapport ScoreCard, (iii) le modèle de plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique en vue de la conduite des changements, (iv) la page de garde du rapport ScoreCard. Pour s'assurer de l'utilisation optimale de ces documents par les OSC dans le cadre de l'analyse des données et de la production des rapports communaux ScoreCard, elles ont bénéficié d'un renforcement des capacités. A leur tour, elles ont restitué cette formation aux superviseurs dont chacun avait la charge de rédiger le rapport ScoreCard de sa commune de supervision.

CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE KOZA

II.1 Présentation de la commune de Koza

Le décret présidentiel N0 82/455 / du 20 septembre 1982porte création de la Commune de KOZA. Celui-ci a été modifié par le décret N0 93/32/ du 25 Novembre 1993qui consacre l'éclatement de la Commune du MAYO-MOSKOTA en deux que sont la Commune de KOZA et celle de MAYO-MOSKOTA. La Commune de KOZA compte en son sein 02 chefferies de 2e degré : Canton KOZA avec 25 chefferies de 3e degré et Canton GABOUA avec 28 chefferies de 3e degré sur une superficie de 257 km^{2}

II.1.1 Situation administrative et historique

L'histoire révèle que KOZA existerait depuis l'année 1540 environ. Il y a de cela 471 ans en moyenne, que les premiers occupants s'y sont installés. Deux versions déterminent l'origine du nom de la localité :

- La première version dit que KOZA tient son origine du mot « KUSA » qui signifie herbe en MAFA. Les premiers occupants à savoir les MAFA ont trouvé en place de hautes herbes qu'ils ont enlevé pour en faire un lieu d'habitation les blancs à leur arrivée ont transformé l'appellation « Kusa » en KOZA.
- La seconde version doit son origine au mot « KWO –ZA » qui signifie pierres de montagne en MAFA, ce nom a été retranscrit phonétiquement par les blancs en KOZA d'où sa dénomination actuelle.

Les mêmes sources disent que les MAFA de KOZA viendraient de SOULEDE. Les MAFA venus du SUD (SOULEDE) s'installèrent les premiers à KOZA et se mirent à dompter la nature féroce pour en rendre un milieu habitable. Ils construisirent des huttes et des haies-rives sauvages. Ils avaient à leur tête un chef appelé « BAI » ce dernier détenait tous les pouvoirs (coutumiers, juridiques et administratifs).

Depuis 1540, sept générations de la famille MEDJEWE se sont succédé à la tête de ce village. A la mort de TIRI le dernier successeur de la famille, période coïncidant avec l'arrivée des blancs, le pouvoir fut passé à MODOKO demi-frère du dernier successeur. La population le trouvant défaillant, celui-ci fut destitué par les colons. Sa destitution favorisera le passage des pouvoirs aux mains de MAGADJI LTOHA (un MANDARA) envoyé du sultan des WANDALA de MORA en 1933.

Suite au découpage de la nouvelle carte administrative coloniale, sa Majesté MAGADJI LHOHA fut désigné au poste de chef de 2e degré pour le canton de KOZA, et depuis lors KOZA fut départi en deux cantons à savoir le canton de GABOUA et le canton de KOZA.

Après 30 ans de règne (1933 – 1963) sa majesté MAGADJI LTOHA décède et son fils ainé MAHAMA KASSOUM hérita du pouvoir et régna pendant 26 ans de (1963 – 1989). Il y eu vacance du pouvoir pendant 2 années de (1989 – 1991). C'est avec l'avènement du multipartisme et de la démocratie

que prit fin le pouvoir ou le règne des WANDALA et un retour du pouvoir aux MAFA, avec la désignation et l'intronisation de sa majesté YAVARA MOUSSA qui règne et assume cette fonction depuis 1991 jusqu'à nos jours Tout au long de son histoire, cette ville a connu plusieurs évènements qui sont repris dans le tableau suivant:

Tableau 2. 1: Profil historique de la ville de KOZA

Années	Souverains	Evènements	Impacts
De 1554 à 1889	MEDJEWE	- Fondation du village par les MAFAS venus de SOULEDE ; - Succession de 07 générations de la famille MEDJEWE	Occupation de l'espace jusqu'au pied de la montagne
1890	TIRI	- Décès du dernier successeur de la famille MEDJEWE ; - Arrivée des blancs	Vacance de la chefferie
1933	MODOKO	Intronisation du demi-frère de TIRI par les colons mais qui sera destitué par les blancs après 15 ans	La mainmise des colons sur la commande du village
1948	MAGADJI KASSOUM	Intronisation du tout 1^{er}Lamido et interprète du canton couvrant MOSKOTA, GABOUA et KOZA	Erection du village en chefferie de 2ème degré
1951		Création de l'école primaire de KOZA	Accès à l'éducation par les Français
1953		Création de l'hôpital adventiste	Amélioration des soins de santé
08 oct 1964	MAHAMA KASSOUA	Intronisation du fils ainé du défunt Lamido Division du canton en trois lamidats (KOZA, MOSKOTA, GABOUA)	Réduction de l'influence sur les autres
1965		Création des routes dans la ville Création des puits à ciels ouvert	Ouverture à la modernisation
1996		Création du jour du marché	Structuration du marché de KOZA
1968		Création du district avec pour chef HAMADA ADAMA	Administration
1970		Epidémies sévère (varicelle, rougeole, vers de guinée) Début de la vaccination	Perte en vies humaines Eradication des maladies
1974		Création de la brigade de gendarmerie	Sécurisation du village
1981		Création du premier forage	Accès à l'eau potable
1980		Création de l'arrondissement de KOZA	Nouvelle administration
1982		Création du CES de KOZA	Ouverture de l'enseignement secondaire
1986		Grande famine au village	Perte en vies humaines Déplacement des populations
09.03.89	MOUSSA YAVARA	Election du nouveau Lamido	Retour du règne MAFA
1989		Création du CETIC de KOZA	Ouverture de l'enseignement technique
1992		Vols des bétails Décentralisation de la CDE pour KOZA	Déstabilisation du train de vie Accès ç l'eau potable
2002		Prise des otages par les coupeurs de route	Déstabilisation de la population

Années	Souverains	Evènements	Impacts
2005		Création du CFJA	Amélioration des techniques agricoles
2012		Construction de l'Hôtel de ville de KOZA sous financement FEICOM	Amélioration des conditions de travail
2014		Retour des otages	Retrouvailles des familles (fête)
2015		Avènement de la secte Boko haram Présence des déplacés et refugiés Construction d'un hangar au marché par le PNDP	Déstabilisation de la population Diminution de l'activité économique Fluidité dans le commerce

***Source** : PCD comme de Koza 2018*

II.1.2 Situation démographique

Selon les données actualisées du recensement général de la population de 2005, les données des différentes aires de santé, ainsi celles issus d'une enquête sommaire de l'OAL WAPAL, la population dans la Commune de KOZA, est estimée à environ **114 804** personnes. Le tableau ci-après présente la situation globale ainsi que les effectifs par tranche d'âge spécifique, par sexe et par lieu de résidence :

Tableau 2. 2 : Population de la Commune de KOZA par groupes spécifiques

Commune DE KOZA	Ensemble Milieu			Urbain			Rural		
	Ensemble sexe	**Masculin**	**Féminin**	**Ensemble sexe**	**Masculin**	**Féminin**	**Ensemble sexe**	**Masculin**	**Féminin**
Total Population (Tous âges)	**114 804**	**57 710**	**57 093**	**17 609**	**8 636**	**8 973**	**97 194**	**49 074**	**48120**
Enfants de moins d'un an **10,7%**	12284	6175	6109	1884	924	960	10400	5251	5149
Population pré-scolarisable (3 à 5 ans) **6,9%**	7921	3982	3939	1215	596	619	6706	3386	3320
Enfants et adolescents (moins de 18 ans) **18,5%**	21239	10676	10562	3258	1598	1660	17981	9079	8902
Population scolarisable (6 à 14 ans) **23,4%**	26864	13504	13360	4121	2021	2100	22743	11483	11260
Population cible du PEV **16,9%**	19402	9753	9649	2976	1460	1516	16426	8294	8132
Population jeune de 15 à 34 ans **34,7%**	39837	20026	19811	6110	2997	3114	33726	17029	16698
Personnes âgées de 35 ans à 60 ans	28 701	14 428	16 273	4 402	2 159	2 243	24 299	12 269	12 030

***Source** : PCD Commune de Koza 2018*

La pyramide des âges (par tranches spécifiques) de la Commune de KOZA révèle un rapport de masculinité qui par définition est le rapport de l'effectif des hommes sur celui des femmes situé autour de 101%. A l'observation, il est supérieur à 100 dont il existe plus d'hommes que de femmes. Par ailleurs, la Commune compte près de 12 284 enfants de moins de trois ans. Ceux-ci peuvent avoir les problèmes

de malnutrition et autres maladies infantiles diverses. Il est urgent pour les autorités communales d'accompagner les programmes en faveur de cette tranche d'âge. La Commune compte 7 921 enfants dont l'âge varie entre 3 et 5 ans. Cette tranche d'âge constitue les enfants qui doivent aller à la maternelle. Seuls 246 d'entre eux sont couverts par cet ordre d'enseignement. D'où les efforts qu'il reste à faire pour permettre à tous les enfants de cette tranche d'âge d'accéder à une classe d'éveil. Par ailleurs, la Commune compte environ 19 402 enfants d'environ 5 ans. Ceux-ci doivent bénéficier du programme élargi de vaccination. Les chiffres des enfants couverts par ce programme bien que reluisant, peuvent encore être améliorés. D'où l'intérêt d'accompagner les autorités sanitaires par des campagnes de sensibilisation. Il ressort ensuite que la Commune de KOZA compte les enfants et adolescents de moins de 18 ans estimés à près de 21 239. D'où la nécessité pour la Commune de mettre en place des stratégies d'accompagnement de ces jeunes en investissant dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'enseignement professionnel, de l'épanouissement psychosocial des jeunes. Par ailleurs, il ressort que les 15-35 ans sont estimés à 39 837. Ce qui pose le problème d'insertion professionnelle, de lutte contre la consommation des stupéfiants, d'accès aux terres et de promotion des familles qui constituent le socle de l'intégration sociale. Il faudrait anticiper et permettre à cette tranche d'âge de fonder des familles viables gage d'une stabilité certaine. Les personnes âgées de plus de 35 ans sont estimées à 28 701. Cette tranche d'âge est sujette aux maladies. D'où l'intérêt de prendre des mesures d'accompagnement tels que l'élargissement de la bases des filets sociaux par l'intégration des nouvelles familles vulnérables.

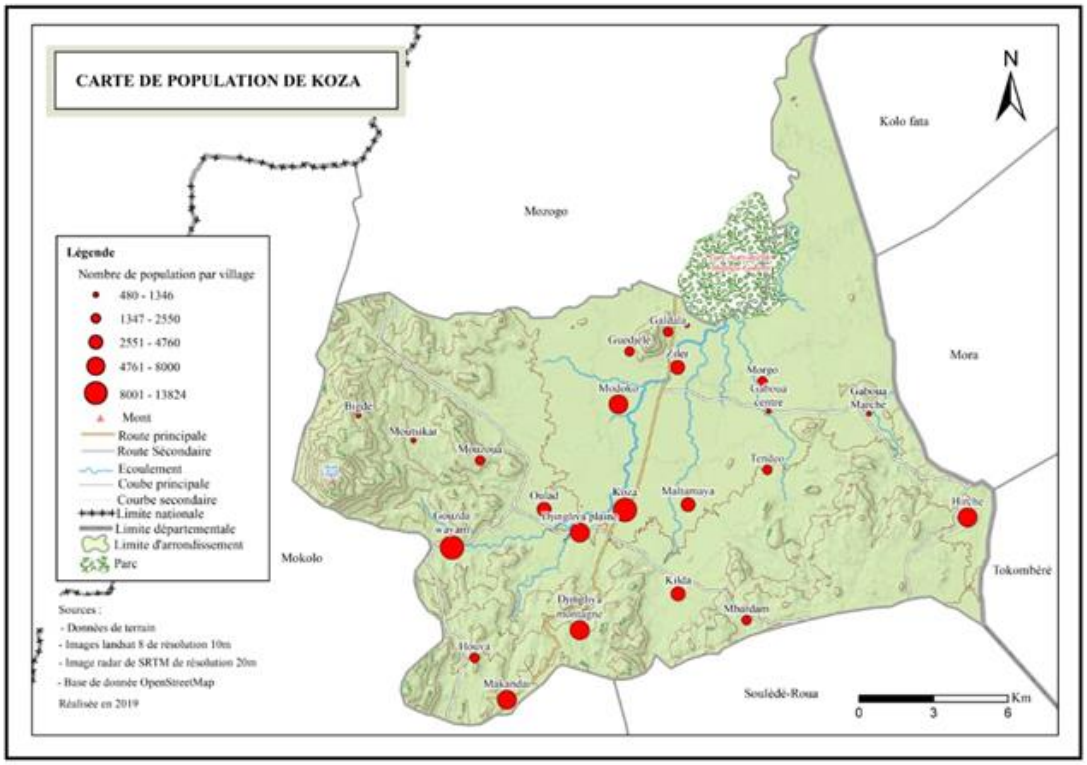

Figure 2. 1 : Carte de la population (par village)

II.1.3 Situation géographique de la commune de Koza

La Commune de KOZA est située dans le Département du MAYO TSANAGA et la Région de l'Extrême Nord entre le 10e degré de latitude Nord et le 14e degré de longitude Est. Elle se trouve sur l'axe routier (régionale N°1) MORA-MOKOLO. Elle est limitée :

- Au Nord par les Communes de et MOZOGO et KOLOFATA
- Au Sud par la Commune de ROUA
- Au Sud Est par TOKOMBERE
- A l'Est par la Commune de MORA
- A l'Ouest par la Commune de MOKOLO

Tableau 2. 3 : Coordonnées GPS des villages de la commune de koza

N°	Village	Coordonnées GPS	
		X	Y
1	KOZA	13,88783	10,87783
2	GABOUA	13,93972	10,91333
3	MAWA	13,91027	10,94597
4	DJINGLIYA PLAINE	13,87133	10,86927
5	ZILER	13,90675	10,92925
6	HIRCHE	14,01188	10,8748
7	GABOUA MARCHE	13,9761	10,91298
8	GABAS	13,95308	10,95721
9	MORGO	13,9375	10,92416
10	DJENGUE	13,957805	10,90011
11	BIGDE	13,7847	10,91258
12	MOUSTIKAR	13,81095	10,90274
13	MOUZOUA	13,83515	10,89547
14	MODOKO	13,88527	10,91583
15	GUEDJELE	13,88933	10,93501
16	GALDALA	13,90522	10,94125
17	DJINGLIYA MONTAGNE	13,87125	10,83391
18	MAKANDAÏ	13,84483	10,80866
19	HOUVA	13,83313	10,82391
20	M'LAY		
21	GOUZDA WAYAN	13,825	10,86388
22	OULAD	13,85833	10,87777
23	TENDEO	13,94296	10,89691
24	MBARDAM	13,93172	10,83753
25	KILDA	13,90691	10,84708
26	MALTAMAYA	13,91055	10,879444
27	GAÏVOUGIDA		

Source : PCD Commune de Koza 2018

Cette localisation est représentée par la carte suivante :

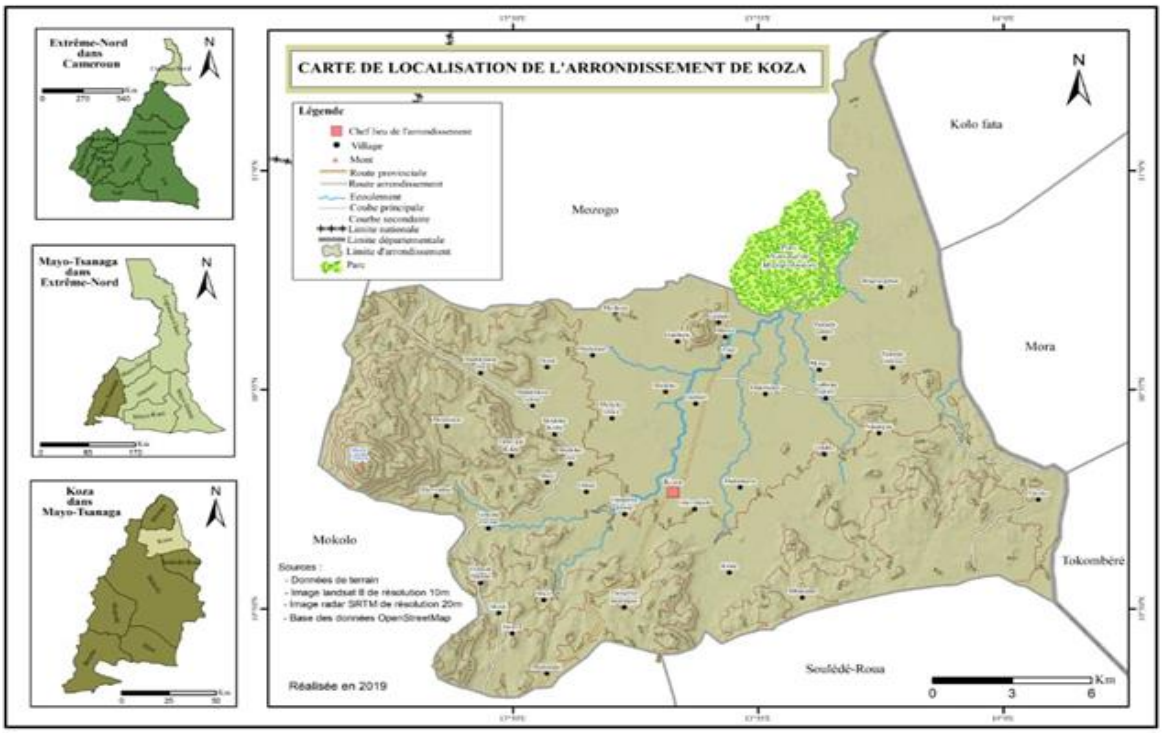

Figure 2. 2 : Carte de localisation de la Commune de KOZA

II.1.4 Situation socioéconomique et culturelle

Cette partie traite de l'appartenance ethnique des populations, de l'organisation traditionnelle et de la vie associative dans la Commune de KOZA.

Principales Ethnies

Les principales ethnies de la Commune sont les MAFA, les MINEO, les GUEMJEK, les MANDARA et les KANOURI, ... les populations se regroupent dans des quartiers où ils peuvent exprimer leur attachement aux valeurs culturelles propres d'une part, et à la mise sur pied des stratégies d'entraides propices à un développement communautaire d'autre part. Ces différents groupes ethniques sont gérés par un système sociopolitique caractérisé par une hiérarchisation centralisée autour de 02 Lamidos (KOZA Centre et GABOUA).

Chefferies traditionnelles

Dans la Commune de KOZA, il existe deux lamidat qui sont : le lamidat de KOZA et celui de GABOUA. Ce sont des chefferies de 2e degré qui sont considérés comme les garants des traditions. Ils sont très influents et assurent la paix et la stabilité sociale au sein des communautés. Ces lamidats sont assez hiérarchisés avec au sommet de la structure le lamido, qui est assisté de son gouvernement**.** Cette hiérarchie se repend dans les quartiers avec l'installation des lawans (considérés comme des chefs de quartiers) et des chefs de blocs appelés ''blamas''

Religion

Plusieurs religions cohabitent en toute quiétude dans l'espace communal en général et dans les trois espaces urbains en particuliers. La majorité de la population est de la religion chrétienne qui représente à peu près 60% de la population. On les retrouve autour de plusieurs confessions religieuses à l'instar des catholiques, des adventistes, des protestants, des pentecôtistes et de bien d'autres. On note aussi la présence des animistes qui représentent à peu près 25% et les musulmans qui sont à la hauteur d'environ 15% de la population.

Habitat

Pour ce qui est de l'habitat, la Commune de KOZA se diversifie au fur à mesure. A côté de la case traditionnelle, respectant les normes architecturales héritées d'une tradition locale, s'édifient des bâtiments modernes assez complexes reflétant un décollage économique du milieu (favorisé par la vente des produits agricoles et des animaux domestiques, surtout les oignons qui fait émerger une nouvelle classe sociale). Cette diversité n'est pas compartimentée en quartier riche et quartier pauvre. C'est un foisonnement qui tolère encore une bonne cohabitation. Il n'est pas exclu de voir dans le paysage, une maison moderne superbement construite en matériaux définitifs à côté d'une autre à la toiture de paille, et aux murs en terre battue. La physionomie de la Commune dans sa zone urbaine est en évolution due à la volonté des élites de transformer l'habitat traditionnel en des maisons modernes. Cette transformation n'est pas automatique. Elle tient compte essentiellement d'une ascension sociale. Cependant, la plupart des habitats restent traditionnels et constituent un potentiel touristique assez intéressant. En outre, pour certaines cases, le matériau utilisé permet de réguler la température.

Les principaux matériaux utilisés dépendent du type d'habitat. Pour les habitats traditionnels les matériaux utilisés sont : la terre cuite, la paille, les vertisols, le bois. Pour ce qui est des habitats modernes ils sont : le ciment et le sable pour la fabrication des parpaings et des jointures, les briques de terre cuites, le fer pour la construction des poteaux, les tôles ondulées, le bois ou le fer pour la fabrication des portes.

Milieu socio-économique

Agriculture

L'agriculture est l'une des activités les plus importantes pour toutes les communautés locales de KOZA et partout ailleurs. Ainsi plusieurs spéculations sont cultivées aussi bien en zone urbaine qu'en zone périurbaine selon le type de production. Les populations pratiquent aussi bien les cultures vivrières que les cultures de rente.

- **Les cultures vivrières** : il s'agit du sorgho, de la patate douce, de l'arachide, du niébé, du soja, de la pomme de terre, de la canne à sucre. La culture de ces produits est destinée à la consommation locale et au petit commerce. Elle est pratiquée sur des petites surfaces (difficulté d'accès aux terres);

– **Les cultures de rente** : pratiquées essentiellement ou en partie pour le commerce, les cultures de rente dans la zone sont constituées de coton et des oignons.

A côté de ces deux types de cultures, se sont aussi développées les cultures maraichères et celles des agrumes.

Cependant, plusieurs difficultés entravent le développement harmonieux de cette activité. Il s'agit de :

– La subtilité de l'accès au financement martelée par un excès d'endettement ;

– La complexité d'accès aux matériels et aux intrants agricoles qui limite les pratiques et la qualité des produits ;

– L'insuffisance du personnel d'encadrement qui handicape le suivi et la bonne marche des activités

– L'insuffisance des infrastructures de stockage et de transformation des produits caractérisée par la perte des produits post récolte ;

– Surtout l'insuffisance des terres cultivables.

Cette dernière difficulté pousse les populations à exercer une forte pression sur les parcelles cultivables. Il est donc urgent de renforcer l'encadrement en introduisant des techniques agricoles à fort rendement sur des petites surfaces et surtout d'améliorer les techniques de cultures en terrasse compte tenu du relief.

Elevage

Le système pastoral dans la zone est extensif et les espèces relevées sont les suivantes : Les bovins qui représentent un capital très important ; les petits ruminants ; les porcins ; les caprins ; les ovins ; la volaille…En revanche, il est actuellement menacé par le phénomène de changement climatique qui appauvrit considérablement les pâturages, une forte insécurité venant du grand voisin et une insuffisance infrastructurelle criarde. Ce qui justifie la diminution des effectifs d'une année d'étude à l'autre (2011 et 2018). Les principales contraintes sont le développement des épizooties et les conflits pour l'accès aux ressources.

Tableau II. 1 : Effectif des bêtes dans la Commune

Espèces	**Bovines**	**Petits ruminants**		**Equines**	**Porcines**	**Volailles**
		Ovins	**Caprins**			
Nombre	2 131	9052	15 023	11	860	34 734

Source : DAEPIA de KOZA 2018

Le secteur de l'industrie animalière bien que faiblement développé existe néanmoins. Ainsi, on compte : les producteurs de lait et ses dérivées en particulier par les femmes et les vendeurs de yaourt de production locale qui ne sont pas à négliger ; la commercialisation du « clichi » beaucoup plus le jour des marchés. L'approvisionnement ici est externe car on observe une absence d'établissement de

transformation de la viande. Cependant, les populations ont acquis des techniques assez avancées en fumage et en séchage de viande. Ceci améliore les délais de conservation.

Cependant, ce secteur rencontre plusieurs difficultés notamment l'incivisme des populations sur le payement des taxes à bétail et taxes de vaccination, l'absence d'une clinique vétérinaire, l'enclavement des villages, l'insécurité transfrontalière, la récurrence des conflits agropastoraux, le faible appui aux projets des associations et GIC d'éleveurs, etc. un regard particulier sur ce secteur pourrait améliorer les conditions de vie des populations.

Pêche

Le faible écoulement de surface des principaux mayo ne favorise pas le développement de l'activité de pêche. C'est une activité saisonnière et qui est laissée aux enfants. Cependant, l'accès aux produits halieutiques est très compliqué dans la zone.

Chasse

La chasse est une activité très peu pratiquée dans la zone du fait de la rareté et de la protection de la faune sauvage. Toutefois, de petits groupes se constituent pour pratiquer la chasse à la cour avec des chiens. Les principaux outils utilisés sont : le gourdin, les flèches, la lance, … le fusil est très peu utilisé. Le produit de cette activité est destiné à l'autoconsommation.

Exploitation minière

L'exploitation minière dans la Commune est orientée vers la collecte de sable, le gravier et de l'argile. Il existe des sites d'envergure comme celui de MAWA, GUEDJELE, GABOUA, MALTAMAYA, DJINGLIYA PLAINE, DJINGLIYA MONTAGNE et de GOUZDA WAYAN en ce qui concerne le sable ; MUSTIKAR, BIGDE, DJINGLIYA MONTAGNE, HIRCHE et MBARDAM pour le gravier et les sites de KOZA, GABOUA et de KILDA pour ce qui est de l'argile. Ces éléments entrent dans les matériaux de construction et surtout au développement de l'artisanat.

Le principal problème qui entrave le développement de cette activité est l'absence d'une carrière digne de ce nom. Elle se développe anarchiquement et échappe au contrôle des autorités municipales. Il faut aussi signaler une absence totale d'organisation autour de l'activité.

Artisanat

L'artisanat est encore embryonnaire dans la Commune, mais est pour les prestataires le juste moyen de subsistance. Cette activité concerne ici les forgerons, les fabricants de vans, de nattes, des fabricants d'outils et matériels pour l'agriculture… On peut aussi mettre dans cette catégorie les ateliers de soudure qui fabriquent des objets divers à l'instar des portes, fenêtres, accessoires divers.

Il faut noter que l'accroissement du capital initial est une question difficile car non seulement la rentabilité est faible, mais il intervient aussi des situations imprévisibles (maladies, décès, augmentation de la charge familiale…).

En revanche, plusieurs difficultés sont à relever dans ce secteur dont les plus importants sont :

- La difficulté d'accès au matériel et à la matière première ;
- L'accès au financement

Exploitation Forestière et Collecte des Produits Forestières Non Ligneux

L'activité forestière dans la zone n'est pas d'envergure du fait d'un faible boisement. Les espèces forestières les plus rencontrées sont entre autres le Neem, le rônier et les Acacia. Ces arbres fournissent du bois de chauffe, du bois d'œuvre, de service et servent également d'ombrage. Quant à l'arboriculture fruitière, on rencontre principalement les manguiers, les anacardiers et les citronniers.

La collecte des produits forestiers non ligneux est du domaine des femmes et des enfants. Les principaux produits sont : *le Jujube, les anacardes,* les grains de Neem, le rônier, le ' *'TANNE'' le tamarin,* ... Certains de ces produits sont utilisés pour la médecine traditionnelle, pour l'alimentation ou pour la fabrication artisanal d'huile. D'autres par contre sont très appréciées des bêtes et servent à la fertilisation des sols.

Commerce

Il existe plusieurs marchés dans la Commune de KOZA, mais les plus importants sont ceux de KOZA, MAWA et GABOUA MARCHE. Ce sont des lieux par excellence des échanges où les vendeurs et acheteurs viennent des horizons divers. Les principaux produits qu'on y trouve sont : les produits agropastoraux, les produits pharmaceutiques, les produits artisanaux, les produits et pièces de rechange d'automobiles, la friperie, les produits manufacturés de toute provenance, les produits alimentaires et bien d'autres. La particularité de ces marchés est qu'on y trouve de l'oignon en quantité et en qualité. Des véhicules (pickup, camionnettes, et autres) viennent vides et rentrent pleins des sacs d'oignons chaque jour du marché. Ce qui justifie l'ampleur de la culture des oignons.

Plusieurs difficultés menacent ce secteur dont les plus saillants sont l'insuffisance infrastructurelle, le mauvais état des routes et piste (surtout en saison des pluies), la faible organisation des commerçants, l'insuffisance de moyens de transport adaptés et surtout l'incivisme fiscal des commerçants.

Les acteurs du développement

Le développement de la Commune de KOZA est une préoccupation majeure pour les populations et pour les partenaires de ladite Commune (dans la mesure où cette Commune abrite des déplacés internes). Ainsi, plusieurs acteurs de développement accompagnent les acteurs locaux au sein de l'espace communal

Ces acteurs de développement sont représentés par :

- Les services déconcentrés de l'Etat ;
- Les chefferies traditionnelles ;
- Les comités de vigilance;
- Les multiples projets et programmes de l'Etat tels que le PNDP, FEICOM, PADFA ;

- Et enfin les organismes internationaux, les humanitaires et organismes non gouvernementaux à l'instar de : OMS, HCR, INTERSOS, Solidarité internationale, Plan Cameroun, CROIX ROUGE, UNICEF…

II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation

Le processus de décentralisation enclenché en Afrique depuis les années 90 a considérablement modifié la stratégie de développement dans plusieurs pays notamment le Cameroun ; ceci, en donnant la priorité à un type particulier de développement désigné sous le concept de développement local. La manifestation effective de cette mouvance a pu se faire ressentir à travers un certain nombre de dispositions législatives et réglementaires nouvellement introduites dans notre constitution et la promotion de certaines actions sur plusieurs plans (institutions, programmes et projets).

A travers la réforme constitutionnelle de du 18 juin1996, le Cameroun s'engage à reconnaître et à protéger *« les valeurs traditionnelles conformes aux principes démocratiques, aux droits de l'homme et à la loi »*. La décentralisation apparaît alors comme la forme d'organisation qui garantit la participation optimale des citoyens à la vie sociopolitique et économique. Parmi les compétences transférées aux communes, figurent le secteur de l'approvisionnement en eau, de la santé, de l'éducation et certain services communaux.

La politique de décentralisation tel qu'observé aujourd'hui au Cameroun est consacré par la constitution et encadré par un arsenal juridique cohérent pouvant être regroupés comme suit :

- **Les lois**
- ❖ Loi n° 92-002 du 14 août 1992 fixant les conditions d'élection des conseillers municipaux. Modifiée et complétée par la loi n° 2006/010 du 29 décembre 2006 ;
- ❖ La loi du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 2 juin 1972, consacre le statut d'Etat unitaire décentralisé de la république du Cameroun. Apportant ainsi une impulsion décisive au processus de décentralisation dans notre pays ;
- ❖ Loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;
- ❖ Loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;
- ❖ Loi n° 2004/019 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions ;
- ❖ Loi n° 2006/005 du 14 juillet 2006 fixant les conditions d'élection des sénateurs ;
- ❖ Loi n° 2006/004 du 14 juillet 2006 fixant le mode d'élection des conseillers régionaux ;
- ❖ Loi n° 2006/011 du 29 décembre 2006 portant création, organisation et fonctionnement d'élections Cameroun" (ELECAM) ;
- ❖ Loi N°2009/11 Du 10 Juillet 2009 Portant Régime Financier Des Collectivités Décentralisées ;
- ❖ Loi n°2009/019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale.

- **Les décrets**

❖ Décret No 2010/1735/PM du 01 juin 2010 fixant la nomenclature budgétaire des collectivités territoriales décentralisées.

- **Les arrêtés**

A côté de cette multitude de lois, il convient également de noter l'élaboration, d'une part par la primature et d'autre part par le ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, d'une ébauche de statut du personnel communal : Arrêté n°00136/A/MINATD/DCTD du 24 août 2009 rendant exécutoire les tableaux-types des emplois communaux. Ainsi que la définition de la stratégie urbaine du gouvernement, qui tend à mettre en évidence et à renforcer le rôle des collectivités territoriales décentralisées dans la gestion urbaine, principalement dans les domaines du foncier et de l'urbanisme.

- **Les principes**

Par ailleurs, la décentralisation au Cameroun est régie par plusieurs principes au rang desquels :

❖ Le principe d'égalité : afin de rendre plus opérationnelle la décentralisation sur tout l'étendue du territoire, l'Etat transfert les mêmes compétences à toutes les collectivités locales de même catégorie ;

❖ Le principe de progressivité : la répartition des compétences doit tenir compte de la capacité des collectivités locales à les exercer.

Ainsi, dans un contexte de gouvernance ou la gestion participative est prônée, différents mécanismes de participation plus effective telles que le mécanisme de contrôle citoyen de l'action public « CCAP » doivent être mis en place ; afin de s'assurer que les actions de ces acteurs contribuent efficacement à la vie démocratique et servent davantage les intérêts de la collectivité

II.3 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles

L'étude s'est intéressé également à enquêter certains sectoriels. Il s'agit principalement des secteurs de l'eau, de l'éducation, de la santé et des services rendus par la commune de koza. Il s'agit donc d'analyser les tableaux issus des données collectées auprès de ces sectoriels concernées par les secteurs ciblés.

II.3.1 Secteur de l'approvisionnement en eau

Les données ont été collectées d'une part auprès de la commune de Koza et d'autre part auprès des services compétents à savoir la Délégation Départementale de l'Eau et de l'Energie du Mayo-Tsanaga. Les données ont été consignées dans le tableau 2.1 ci-dessous.

Tableau 2. 4 : Etat des lieux des points d'eau dans la commune

Type de point d'eau potable	Nombre de points d'eau de ce type		Nombre de points d'eau de ce type fonctionnels		Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion		Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel	
	Commune	MINEE	Commune	MINEE	Commune	MINEE	Commune	MINEE
Puits avec pompe à motricité humaine	5	-	5	-	2	-	2	-
Puits avec pompe électrique	-	-		-		-		-
Forages avec pompe à motricité humaine	167	71	120	52	120	71	50	43
Forage avec pompe électrique	14	5	12	4	14	5	14	3
Borne-fontaine	14	-	13	-	13	-	13	-
Source	-	-	-	-		-	-	-
Réseau d'adduction d'eau communal	-	-	-	-	-	-	-	-
Total								

Source : Enquête CCAP2, Koza 2022

Au niveau du MINEE, les données disponibles sont celles des puits avec pompes à motricité humaine, les forages à motricité humaine et les forages avec pompes électrique. Au niveau des services de la commune, les données disponibles identiques que celles obtenues au niveau du MINNE, en plus des données sur les bornes fontaines. Les données présentent une différence de chiffres selon les deux sources d'information. Cette différence de chiffres peut s'expliquer par le fait qu'avec la décentralisation et les compétences transférées aux communes, les sectoriels aient moins d'information que les communes concernant les ouvrages hydrauliques.

Il ressort de ces données que la commune de Koza dispose de plusieurs points d'eau potable (forage à motricité humaine et avec pompe électrique) et quelques bornes fontaines. Le recensement général de la population de 2005 estimait la population de Koza à 114 804 personnes. Si l'on s'en tient à ces chiffres on devrait s'attendre à environ 460 points d'eau potable pont couvrir le besoin en eau potable. Or, en 2022, la population aurait augmenté et le nombre total actuel de point d'eau potable estimé par la population est d'environs 200. Les besoins en points d'eau potable dans la commune de koza présenteraient un large gap.

II.3.2 Secteur santé

Concernant le secteur santé, les données ont été collectées auprès du district de santé de Koza. Les données obtenues sont consignées dans le tableau 2.2 ci-dessous.

Tableau 2.1 : Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune

Type de formation sanitaire	Nombre de formation sanitaire de ce type	Nombre de formation sanitaire fonctionnelle de ce type	Nombre de formations sanitaires de ce type disposant d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels	Accompagnement de la commune dans l'entretien et la gestion de la formation sanitaire de ce type	Nature de l'accompagnement				
					Suivi technique	Appui financier	Renforcement des capacités	Appui logistique	Autres (à préciser)
Centre de santé / Centre de santé intégrée	7	0	7	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
Centre Médical d'Arrondissement	2	0	2	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Hôpital de district	1	0	1	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Hôpital régional	0	0	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Hôpital de référence	0	0	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Formation sanitaire privée	1	0	1	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Autres	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total									

Source : Enquête CCAP2, Koza 2022

De ce tableau, il ressort que la commune de koza compte au total dix formations sanitaires, sept Centre de santé / Centre de santé intégrée, deux Centre Médical d'Arrondissement et un Hôpital de district. Il faut préciser que l'hôpital de district est en même temps une formation sanitaire privée (Hôpital Adventiste de Koza).

II.3.3 Secteur de l'éducation

Pour ce qui est du secteur éducation, les enquêtes ont été réalisées simultanément au niveau de l'inspection de l'Education de Base de Koza pour les enseignements maternels et primaires et au niveau de la Délégation départementale de Mokolo des Enseignements secondaires.

Tableau 2.2 : Etat des lieux des services de l'éducation

Cycle	Ordre d'enseignement	Nombre d'écoles prévu dans la commune par la carte scolaire	Nombre d'écoles dans l'ordre d'enseignement	Nombre d'écoles non opérationnelles	Nombre d'écoles disposant de salles de classe en matériaux définitif	Nombre d'écoles disposant d'une APEE fonctionnelle
Maternel	Public	-	3	0	2	3
	Privé laïc	-	0	0	0	0
	Privé confessionnel	-	0	0	0	0
	Ecole de parents	-	0	0	0	0
Primaire	Public	-	38	0	38	38
	Privé laïc	-	0	0	0	0
	Privé confessionnel	-	7	0	7	0
	Ecole de parents	-	12	0	7	
Secondaire	Public	-	6	0	6	6
	Privé laïc	-	0	0	0	0
	Privé confessionnel	-	3	0	3	1
Total						

Source : Enquête CCAP2, Koza 2022

Les données obtenues révèlent que l'arrondissement de Koza compte au total 69 établissements d'enseignement, soient 03 écoles maternelles publiques, 57 écoles primaires (38 publiques, 07 privées confessionnelles et 12 écoles de parent) et 09 établissements d'enseignement secondaire. Parmi les écoles maternelles, une comporte des salles en matériaux provisoires. Sept écoles de parents sur douze ont des salles construites en matériaux définitives, contre les cinq qui ont des salles en matériaux provisoires. Selon les propos recueillis auprès des sectoriels, le besoin n'est pas totalement couvert, pour tous les niveaux d'enseignement, cependant le besoin est plus accentué dans les cycles maternels et secondaires. La commune de Koza ayant reçu les transferts de compétences en matière d'éducation devraient se pencher sur ce secteur pour faciliter l'accès aux infrastructures pour une éducation concurrentielle dans son territoire.

II.3.4 Secteur des services communaux

Le dernier secteur touché port sur les différents services rendus au niveau de la commune en tant qu'institution. Il faut noter que la commune est la porte d'entrée pour tout projet ou acte de développement au sein de l'arrondissement. Avec la décentralisation, la commune représente la plaque tournante en matière de développement d'une localité ou d'un arrondissement en général. Les données collectées auprès des services de la commune de Koza sont consignées dans le tableau 2.4 ci-dessous.

Tableau 2.3 : Inventaire des services communaux

Nature du service	Disponibilité du service	Délai en jours pour l'obtention du service
Etablissement d'actes d'état-civil	Oui	7
Délivrance des documents d'urbanisme	Non	N/A
Aménagement des voiries	Non	N/A
Gestion des déchets / Assainissement	Non	N/A
Légalisation des documents	Oui	N/A
Authentification des documents	Oui	N/A
Hygiène et salubrité	Oui	
Aménagement des espaces verts et de loisirs	Oui	
Aménagement des aires de jeux	Oui	
Eclairage public	Oui	
Transport public	Non	
Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	Oui	
Autres (à préciser) _____	Appuis aux organisations	

Source : Enquête CCAP2, Koza 2022

Les résultats de l'enquête auprès des services communaux montrent que les services disponibles au niveau de la commune de Koza sont entre autre l'établissement d'actes d'état civils, la législation et l'authentification des documents, les services d'hygiène et de salubrité, l'aménagement des espaces verts et de loisir, l'aménagement des aires de jeux, l'éclairage public et l'assistance et appuis aux personnes vulnérables. En plus de ces services cités, la commune de Koza fait des appuis aux organisations en fonction des cas précis et selon le besoin exprimé. En dehors du service d'établissement des actes d'état civil dont le délai est de 7 jours, aucun autre service ne se fait suivant un délai bien défini.

CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES

Ce chapitre présente les résultats des enquêtes menées auprès des ménages de la commune de Koza. Ils se déclinent en 05 sections que sont :

- La présentation de la population enquêtée ;
- La Perception des ménages enquêtés sur l'offre des services en eau ;
- La Perception des ménages enquêtés sur l'offre des services de santé ;
- La Perception des ménages enquêtés sur l'offre des services de l'éducation ;
- La Perception des ménages enquêtés sur l'offre des services rendus par la commune.

L'ensemble de ces résultats sont présentés dans les tableaux afférents aux différentes sections sus citées.

III.1 Description de la population enquêtée

La population enquêtée est constituée de 290 ménages, répartis dans 13 villages/quartiers de la commune, majeures, sans distinction de sexe, chef de ménages ou tout résident du ménage disposant des informations recherchées par l'étude. Le tableau ci-dessous présente la répartition en pourcentage des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence.

Tableau 3.1 : Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence

	Chef de Ménage	Conjoint (e) du Chef de Ménage	Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)	Total
Urbaine	95,20	4,80	0	0	0	0	100
Rurale	61,70	20,80	10,80	1,90	3,70	1,10	100
Total	64,10	19,70	10	1,70	3,40	1	100

Source : Enquête CCAP2, koza 2022

Les données révèlent que qu'en milieu urbain, les personnes enquêtées sont en majorité des chefs de ménages et quelques fois la conjointe du chef de ménage. En milieu rural par contre, environs six personnes sur dix étaient des chefs de ménages, deux personnes sur dix, sa conjointe, un personne sur dix, un enfant du chef de ménage ou son/sa conjoint(e) et des rares cas un parent autre que le père ou la mère du chef de ménage.

Les résultats montrent qu'on a rencontré plus de chef de ménage en milieu urbain qu'en milieu rural ; ceci pourrait s'expliquer par le fait que la période d'enquête coïncidait avec les retours de pluies, ceci

expliquerait la présence des chefs de ménages plus dans les champs qu'à la maison pendant le passage de enquêteurs en milieu rural. Le tableau suivant présente la répartition des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge.

Tableau 3.2 : Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge

	Sexe de l'enquêté								
	Masculin			Féminin			Total		
	Strate de résidence			Strate de résidence			Strate de résidence		
	Urbaine	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total
Moins de 20 ans	0	3,60	3	0	11,80	10,70	0	6,70	6,20
[20 - 35[	54,50	40,10	41	10	42,20	39,30	33,30	40,90	40,30
[35 - 50[	36,40	25,10	25,80	30	20,60	21,40	33,30	23,40	24,10
Plus de 50 ans	9,10	31,10	29,80	60	25,50	28,60	33,30	29	29,30
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Enquête CCAP2, koza 2022

Ce tableau révèle que, parmi les répondants de moins de 20 ans, la majorité sont de sexe féminin et habitent en zone rurale, suivi des répondants de sexe masculin toujours en zone rurale. Dans la tranche de [20 - 35[, la majorité des répondant sont de sexe masculin et ont été rencontrés en milieu urbain. Ensuite dans la même tranche d'âge, on a rencontrés plus de répondant femmes en zone rurale. Pour ce qui est des répondants dont l'âge est dans la tranche [35 - 50[, la majorité sont les hommes en zone urbaine, suivi des femmes en zone urbaine, des hommes en zone rurale et en fin les femmes en zone rurale. Pour les répondants âgés de plus de 50 ans, la majorité s'est rencontrée parmi les femmes en milieu urbain.

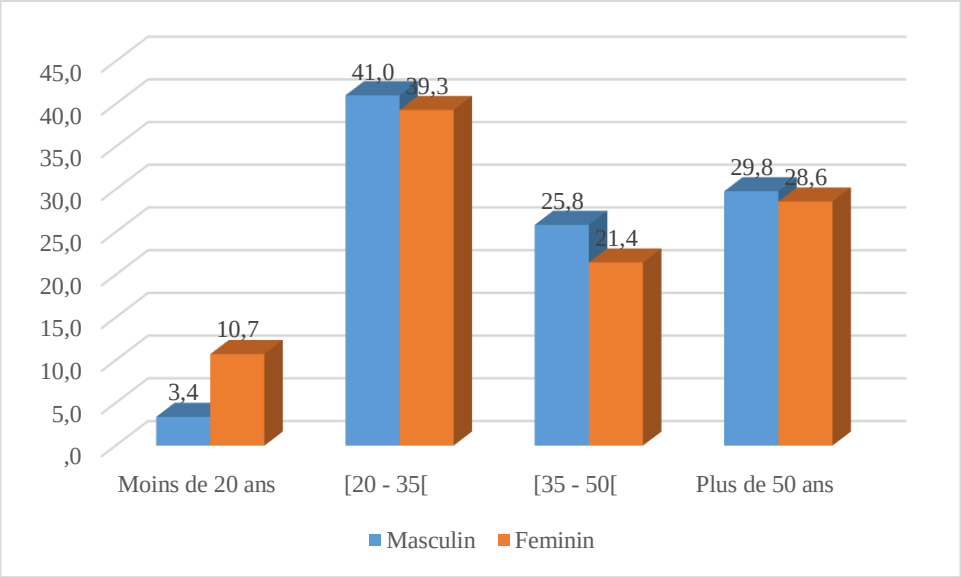

Figure 3. 1 : Répondants en fonction de l'âge et du sexe

Le graphique ci-dessus par contre présente la répartition des répondants en fonction des tranches d'âge et du sexe. Il ressort que la majorité des répondants se situe sur la tranche d'âge de 20 à 35 ans, avec les

hommes supérieurs aux femmes. Ensuite la tranche de plus de 50 ans, toujours les hommes supérieures aux femmes, pareil pour la tranche de 35 à 50 ans. La dernière tranche la moins représentée est celle des répondants ayant moins de 20 ans. Cependant, le nombre de répondants féminin est largement supérieur au nombre de répondants masculin dans cette tranche d'âge. Notons que le faible taux des repondants

III.2 Approvisionnement en eau potable

Cette partie présente les résultats de l'étude sur l'appréciation des ménages enquêtés sur l'approvisionnement en eau dans la commune de koza. Ces différents résultats portent sur :

- L' utilisation des points d'eau par les ménages ;
- L'accessibilité des points d'eaux ;
- L'entretien et maintenance de points d'eaux ;
- La satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau par les ménages ;
- Les actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable.

III.2.1 Utilisation des points d'eau dans la commune

Lors de l'enquête, la question concernant l'utilisation des points d'eau dans la commune s'est subdivisée en deux volets. Le premier volet porte sur la disponibilité des points d'eaux dans les villages ou quartiers habités en fonction des milieux de résidence, le deuxième volet de la question portait sur l'utilisation de sources publiques par les ménages. Les résultats obtenus sont consignés dans les tableaux 3.3 et 3.4 ci-dessous.

Tableau 3.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	*Puits avec pompe à motricité humaine*	*Puits avec pompe électrique*	*Puits à ciel ouvert*	*Forage avec pompe à motricité humaine*	*Forage avec pompe électrique*	*Borne-fontaine*	*Source*	*Marre*	*Réseau d'adduction d'eau*	*Adduction en eau potable*	*Rivière*	*Autres*
Urbain	42,90	0	90,5	14,30	0	47,60	0	14,30	4,80	0	23,80	0
Rural	16	0	36,10	62,10	3	14,90	0,40	0	0	0,40	8,90	1,50
Ensemble	17,90	0	40	58,60	2,80	17,20	0,30	1	0,30	0,30	10	1,40

Source : Enquête CCAP2, koza 2022

Il ressort du tableau sur la proportion des types de point d'eau disponibles dans le village/quartier habité selon le milieu de résidence qu'en milieu urbain, la majorité des points d'eau que l'on retrouve sont des puits à ciel ouvert, ensuite dans l'ordre décroissant des bornes fontaines, puis des puits avec pompes à motricité humaine, des rivières, des forages équipés des pompes à motricité humaine et des marres et

des réseaux d'adduction d'eau. On ne retrouve pas en milieu urbain des forages équipés des pompes électriques.

En milieu rural, on retrouve majoritairement des forages avec pompes ç motricité humaine. Ensuite, on retrouve par ordre décroissant des puits à ciel ouvert, des puits avec pompes à motricité humaine, des bornes fontaines, et des rivières.

L'enquête s'est également intéressé sur l'utilisation des sources d'eau publique par les populations de la commune de koza. Les données sont consignées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3.4 : Utilisation d'une source d'eau publique

Milieu de résidence	**Proportion (%) de ménages utilisant une source d'eau publique**	**Principale source d'approvisionnement en eau**												
		Puits avec pompe à motricité humaine	*Puits avec pompe électrique*	*Puits à ciel ouvert*	*Forage avec pompe à motricité humaine*	*Forage avec pompe électrique*	*Borne-fontaine*	*Source*	*Mare*	*Réseau d'adduction d'eau*	*Adduction en eau potable*	*Rivière*	***Autres***	***Total***
Urbain	100	33,30	-	-	14,30	0	52,40	0	-	-	-	0		**100**
Rural	88,10	20,30	-	-	60,80	1,70	13,50	4	-	-	-	3,40		**100**
Ensemble	89	21,30	-	-	57	1,60	16,70	4	-	-	-	3,10		**100**

Source : Enquête CCAP2, koza 2022

En milieu urbain, tout le monde utilise les sources d'eau publique. Parmi les sources d'eau utilisées, 5 sur 10 sont des bornes fontaines, 3 sur 10 des puits avec pompe à motricité humaine et 2 sur 10 des forages avec pompe à motricité humaine. En milieu rural, environs 9 personnes sur 10 utilisent une source d'eau publique. Parmi les sources d'eau publiques utilisées 6 sur 10 sont des forages avec pompe à motricité humaine, 2 sur 10 sont des puits avec pompe à motricité humaine, les autres sont soit des rivières, soit des forages avec pompe électrique et des bornes fontaines.

On remarque qu'en milieu urbain, les populations utilisent plus des bornes fontaines alors qu'en milieu rural, les populations utilisent plus des forages avec pompe à motricité humaine. Ce pourrait laisser croire qu'on retrouve plus de forages en milieu rural qu'en milieu urbain.

III.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la commune

Cette partie porte sur l'analyse des données sur l'accessibilité des ménages aux points d'eau disponible toute l'année et tout au long de la journée. Le tableau 3.5 présente la répartition en pourcentage de l'utilisation de la principale source d'approvisionnement.

Tableau 3. 5 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages ayant déclaré que le point d'eau utilisé est disponible toute l'année	Proportion (%) de ménages ayant accès au point d'eau utilisé tout au long de la journée	Puits avec pompe à motricité humaine	Forage avec pompe électrique	Forages avec pompe à motricité humaine	Source	Rivière	Borne-fontaine	Total
Urbain	38,10	95,20	30	0	15	0	0	55	100
Rural	63,20	76,60	19,40	1	60,70	0,50	2,90	15,50	100
Ensemble	61,40	77,90	20,40	0,90	56,60	0,40	2,70	19	100

Source : Enquête CCAP2, koza 2022

Concernant la disponibilité et l'utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau au cours de l'année et tout au long de la journée, environ 4 personnes sur 10 ont déclaré que le point d'eau utilisé est disponible toute l'année en milieu urbain. Environ 9 personnes sur 10 ont déclaré avoir accès à la principale d'eau utilisé tout au long de la journée en milieu urbain. Parmi ces sources, les plus disponibles sont les borne fontaines, ensuite les puits à motricité humaine et enfin les forages avec pompe) motricité humine.

En milieu rural, environ 6 personnes sur 10 déclarent que la principale source d'eau utilisée est disponible toute l'année et 7 personnes sur 10 déclarent que la principale source utilisée est disponible tout au long de la journée. Parmi ces source, les plus disponibles sont les forages avec pompes à motricité humaine, ensuite des puits avec pompe motricité humaine et des bornes fontaines.

Les études ont aussi portées sur l'établissement d'une correspondance entre la disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et le besoin en eau des ménages de la commune de koza. Les résultats sont consignés dans le tableau 3.6 ci-dessous.

Tableau 3. 6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages dont la fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau correspond à leur besoin en eau	Fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau			
		Une fois	*Deux fois*	*Trois fois*	*Total*
Urbain	100	0	100	0	100
Rural	25,80	32,30	32,30	35,50	100
Ensemble	28,10	31,30	34,40	34,40	100

Source : Enquête CCAP2, Koza 2022

En faisant la correspondance entre la fréquence de la disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et le besoin en eau, il ressort qu'en milieu urbain, tous déclarent que la disponibilité de la source correspond à leur besoin et que cette disponible est de deux fois par jours. En milieu rural, seulement 1 personne sur 4 déclare que la disponibilité de la principale source correspond à leur besoin en eau. Parlant de ceux-ci, 3 sur dix déclarent que la fréquence correspondant à leur besoin en eau est d'une fois la journée, deux fois par jour pour 3 personnes sur 10 et trois fois par jours pour le reste des personnes soient 4 sur 10.

Ces données pourraient s'expliquer par le fait qu'en milieu urbain, les ménages possèdent de grands récipients de stockage d'eau par rapport au ménages en milieu rural qui doivent faire plusieurs tours par jour pour satisfaire leur besoin en eau. On pourrait expliquer aussi expliquer les données par le fait que les ménages utilisent les forages à motricité humaine et vu l'affluence aux différents points d'eau il faudrait faire plusieurs tour pour avoir assez d'eau. Par contre les ménages en milieu urbain utilisent les bornes fontaines qui sont le plus souvent disponibles.

III.2.3 Entretien et maintenance de points d'eau dans la commune

L'entretien et la maintenance garantissent la durabilité et le bon fonctionnement des ouvrages hydrauliques ainsi que leurs utilisations. Raison pour laquelle dans la commune de koza, plusieurs acteurs interviennent pour la remise en service de ces ouvrages en cas de panne. Les tableaux 3.7 à 3.9 portent sur la fréquence de pannes des principaux d'eau, les délais de dépannage et les différents acteurs impliqués dans la réparation de ces points d'eau.

Tableau 3. 7 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé

Milieu de résidence	**Proportion (%) de ménages dont le principal type de point d'eau a été panne au cours des 6 derniers mois**	**Répartition des ménages selon le temps mis pour la réparation de la panne d'un point d'eau**					
		Moins d'une semaine	*Entre une semaine et un mois*	*Entre un mois exclu et trois mois*	*Plus de trois mois*	*Pas encore*	*Total*
Urbain	85,70	55,60	5,60	11,10	27,80	0	100
Rural	65,80	52,60	34	5,10	3,80	4,50	100
Ensemble	67,40	52,90	31	5,70	6,30	4,0	100

Source : Enquête CCAP2, Koza 2022

Il a été demandé aux ménages en zone rurale et en zone urbaine si leur principale source d'approvisionnement a été en panne au cours des six derniers mois. Environs 9 ménages sur dix déclarent que leur principale source d'approvisionnement en eau a été en panne en milieu urbain contre

7 ménages sur dix en milieu rural. On pourrait conclure que les bornes fontaines sont plus vulnérables aux pannes, comparé aux forages avec pompe à motricité humaine.

Une fois en panne, le temps mis pour dépanner ces points d'eau dépend de chaque point d'eau (voire la figure 3.3 suivante).

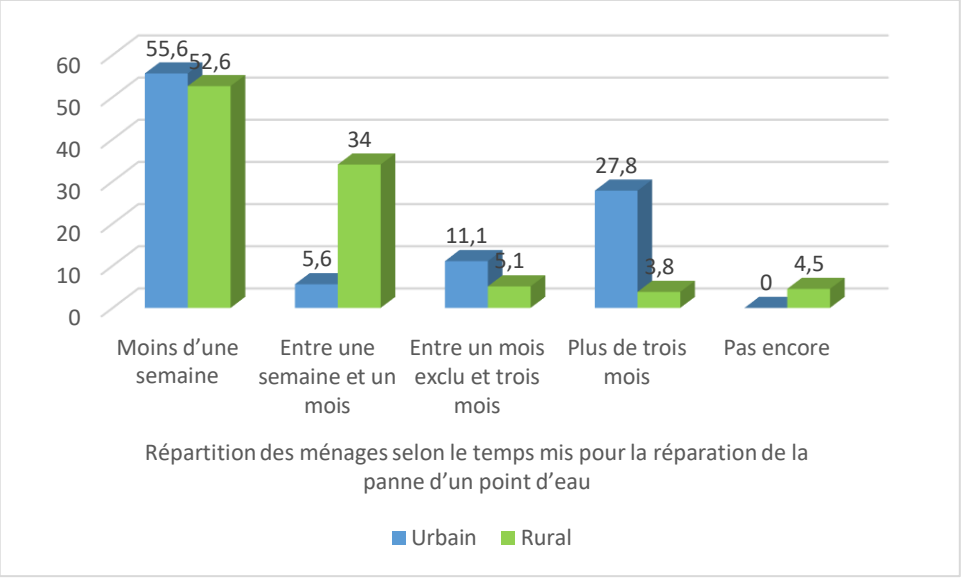

Figure 3. 2 : Répartition des ménages selon le temps mis pour la réparation de la panne d'un point d'eau

Pour les ménages en milieu urbaine et rural, les ménages déclarent que la majorité des points d'eau sont dépannés en moins d'une semaine. Ensuite, les pannes qui mettent moins de temps font entre une semaine et un mois en milieu rural contre plus d'un mois en milieu urbain.

Notons que certains points d'eau sont toujours en panne pendant notre passage, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Les raisons avancées par les ménages sont soit l'indisponibilité des pièces, soit le manque de moyen financier ou encore l'inactivité des COGES.

Différents acteurs interviennent dans la remise en service des points d'eau. Le tableau ci-dessous présente les acteurs ayant été impliqué dans le dépannage des principaux points d'eau utilisés par les ménages de la commune.

Tableau 3.8 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau

Milieu de résidence	**Acteur de remise en service du principal type de point d'eau**						
	Commune	*Etat*	*Elite*	*Comité de gestion*	*Chef de village / quartier*	*CAMWATER /SNEC/CDE*	*Total*
Urbain	4,80	0	0	81	52,40	0	
Rural	11,40	0,40	0,40	40,90	21,50	0,40	
Ensemble	10,90	0,40	0,40	44,20	24	0,40	

Source : Enquête CCAP2, Koza 2022

De ce tableau, on peut constater que les principaux acteurs impliqués dans la mise en service des principaux point d'approvisionnement en eau sont les comités de gestion des infrastructures ; huit cas

sur dix en milieu urbain et 5 cas sur 10 en milieu rural. Après les COGES, les chefs des villages/quartiers sont responsables de la mise en service des points d'eau, enfin la commune dont les actions sont plus visibles en milieu rural qu'en zone urbaine. Pour des cas très rare une élite ou les sectoriel ont intervenus en milieu rural.

La gestion, l'entretien et la maintenance des points d'eau garantissent également leur pérennisation. Le tableau suivant présente les différents intervenants selon la déclaration des ménages de la commune.

Tableau 3. 9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau

Milieu de résidence	**Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance du principal type de point d'eau**				
	COGES	*Commune*	*CAMWATER*	*Communauté*	*Total*
Urbain	52,40	9,50	0	61,90	
Rural	46,80	8	0	60,80	
Ensemble	47,30	8,10	0	60,90	

Source : Enquête CCAP2, Koza 2022

Selon des données de l'étude, les actions portant sur la gestion, l'entretien et la maintenance des point d'eau sont portées principalement par les membres de la communauté. La communauté étant les premiers bénéficiaires, il est logique qu'elles soient les premiers acteurs dans l'entretien, la gestion et la maintenance des points d'eau. Après les communautés, on les actions menées par les COGES des ouvrages. Ce qui parait également logique étant donné que ces derniers sont choisis par la communauté et que ces actions font parties de leurs responsabilités. Enfin la commune joue également un rôle pas grand, mais pas négligeable dans la gestion, la maintenance et l'entretien des point d'eau car elle est le principal organe qui devrait offrir les infrastructures aux communautés, entre autres les infrastructures hydrauliques.

Tableau 3. 10 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES

Milieu de résidence	**Proportion (%) de ménages qui contribue financièrement au fonctionnement du COGES**	**Montant moyen de la contribution financière des ménages au fonctionnement du COGES**	**Proportion (%) de ménages qui trouvent élevé le montant de la contribution financière au fonctionnement du COGES**	**Répartition des ménages selon la fréquence de la contribution financière au fonctionnement du COGES**						
				Jour	Semaine	Mois	Trimestre	Semestre	Année	Total
Urbain	47,60	952100	10	0	0	30	30	40	0	100
Rural	43,50	516982	47,60	1	1,90	9,70	5,80	0	81,60	100
Ensemble	43,80	555487,60	44,20	0,90	1,80	11,50	8	3,50	74,30	100

Source : Enquête CCAP2, Koza 2022

Parmi les clauses de fonctionnement d'un COGES figure les cotisations pour la maintenance des points d'eau. Le montant et la fréquence des cotisations dépendent de l'organisation de chaque COGES. Le tableau ci-dessus présente le montant moyen des cotisations, les pourcentages des ménages qui cotisent et la fréquence de cotisation des différents comités.

En milieu rural, 4 ménages sur 10 affirment qu'ils cotisent pour le bon fonctionnement du COGES et parmi ceux-ci, environ la moitié des ménages trouvent le montant élevé. Le montant moyen cotisé par en d'environ 516982f. Les ménages déclarent que la fréquence des cotisations en milieu rural est généralement annuelle et quelques cas trimestriel et en mensuelle.

En milieux urbain, la moitié des ménages cotisent pour le bon fonctionnement des COGES et un quart de ceux-ci trouvent le montant des cotisations élevé. La somme moyenne des cotisations en milieu urbain s'élève à 952100f. La fréquence des cotisations est généralement trimestrielle ou mensuelle.

Les cotisations sont élevées en milieu urbain du fait du pouvoir d'achat est plus élevé dans cette zone. Aussi, le choix de la fréquence des cotisations pourrait s'expliquer par le fait que les revenus en zone urbaines sont généralement mensuels par contre les revenus en milieu rural sont annuels.

III.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la commune

Ici, il s'agira de faire une analyse sur les caractérisations des points d'eau, à savoir l'accessibilité, l'appréciation du service rendu, et l'appréciation de la qualité de l'eau du point d'eau. Le tableau 3.11 présente la répartition des ménages selon l'appréciation du service rendu.

Tableau 3. 11 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source

Milieu de résidence	Distance moyenne du ménage par rapport à la principale source publique d'approvisionnement en eau	Temps moyen (en minutes) mis pour arriver au point d'eau	Temps moyen (en minutes) d'attente au point d'eau	Nombre moyen de personnes qu'un ménage à l'habitude de trouver à ce point d'eau	Répartition des ménages selon l'appréciation du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau				
					Très bon	Bon	Passable	Mauvais	Très mauvais
Urbain	312	14,90	14,30	17	23,80	19	52,40	4,80	0
Rural	888,50	13,80	43,90	22	5,90	26,60	38	24,10	5,50
Ensemble	841,60	13,90	41,50	21	7,40	26	39,10	22,50	5

Source : Enquête CCAP2, Koza 2022

L'appréciation du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau a porté sur l'appréciation de la qualité de l'eau que ces sources offres. Les ménages déclarent majoritairement que la qualité de l'eau est passable en milieu urbain qu'en milieu rural, 5 ménages sur 10 et 4 sur 10 respectivement. Après la proportion des ménages ayant déclaré la qualité passable, 2 ménages sur 10 en

milieu urbain trouvent la qualité très bonne et 3 ménages sur 10, en milieu rural trouve la qualité bonne et 2 ménages sur 10 trouvent la qualité mauvaise.

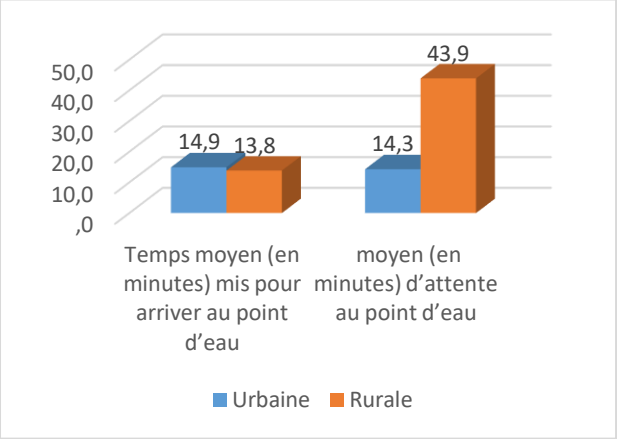

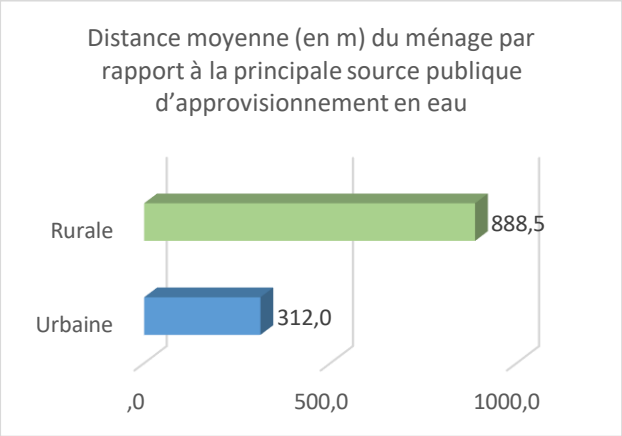

Figure 3. 3 : Temps d'attente au point d'eau et distance du ménage de la principale source d'approvisionnement en eau

Les graphiques ci-dessus présentent d'une part le temps moyen en minutes mis par les ménages pour accéder aux principaux points d'approvisionnement en eau et le temps d'attente au point d'eau et d'autre part la distance moyenne en mètre par rapport à la principale source publique d'approvisionnement en source. Les données révèlent que les ménages en milieu rural parcourent deux fois plus de distance que les ménages en zone urbaine pour accéder à leur principale source d'eau. Ceci peut encore s'expliquer par le fait qu'en milieu urbaine, la principale source d'eau est la borne fontaine qui est généralement à proximité des ménages. Par contre, les points d'eau principale d'approvisionnement en zone rural sont les forages à motricité humaine.

Le temps moyen d'attente au point d'eau en milieu rural est largement supérieur au temps mis au niveau des points d'eau en milieu urbain. Cela s'explique également par le type de point d'eau utilisé en fonction des milieux.

L'eau de la principale source d'approvisionnement a été demandée aux ménages. Les résultats sont consignés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3. 12 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence

Milieu de résidence	**Proportion (%) des ménages ayant déclarés que l'eau de la principale source d'approvisionnement en eau :**		
	a une d'odeur	*a un goût*	*a une couleur*
Urbain	42,90	42,90	28,60
Rural	14,30	40,50	28,30
Total	16,70	40,70	28,30

Source : Enquête CCAP2, koza 2022

Parmi les ménages, 4 sur 10 déclarent que l'eau de la principale source a une odeur et un goût et 3 sur 10 une odeur. En milieu rural, un ménage sur 10 déclare que l'eau a une odeur, 4 sur 10 déclarent que l'eau a un goût et 3 ménages sur 10 affirment que l'eau a une couleur.

III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la commune

Cette dernière partie porte sur les besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau et la satisfaction de ce besoin exprimé par les ménages dans la commune.

Tableau 3.13 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin

Milieu de résidence	**Proportion (%) des ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois**	**Parmi les ménages ayant exprimé un besoin, proportion (%) dont le besoin a été exprimé :**								**Proportion (%) des ménages dont le besoin exprimé en eau a été satisfaite**
		Au Maire	A l' Etat	A une élite	Au Comité de gestion du point d' eau	Au Chef de village/ quartier	A l' Autorités administratives	A Camwater/SNEC	A Autre	
Urbain	90,50	21,10	0	5,30	94,70	63,20	0	0	0	47,40
Rural	33,80	27,50	0	3,30	48,40	60,40	0	0	9,90	20,90
Ensemble	37,90	26,40	0	3,60	56,40	60,90	0	0	8,20	25,50

Source : Enquête CCAP2, Koza 2022

Le besoin exprimé porte sur une période de 6 derniers mois. Il a été demandé aux ménages s'ils ont exprimé des besoins en matière d'approvisionnement en eau potable. Plus de neuf ménages sur dix en milieu urbain ont déclaré avoir exprimé des besoins. Parmi eux, neuf sur dix l'ont exprimé au maire, une personne à une élite, neuf sur dix au comité de gestion des points d'eau et 6 sur neuf ménages au chef du village/quartier. En milieu rural, seulement 3 ménages sur dix ont déclaré avoir exprimé un besoin les 6 derniers mois. Parmi ceux-ci, trois ménages sur dix ont adressé le besoin à l'endroit du maire et à une élite, 6 ménages sur dix à l'endroit du chef de village/quartier et enfin 5 ménages sur au comité de gestion des points d'eau.

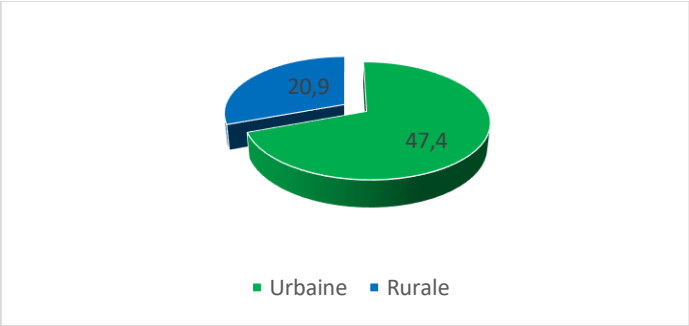

Figure 3. 4 : Proportion (%) des ménages dont le besoin exprimé en eau a été satisfait

La figure ci-dessus présente la proportion des ménages satisfaits après avoir exprimé un besoin en matière d'eau au cours des 6 derniers mois. 47,4% des ménages des ménages ayant exprimé un besoin sont satisfaits en milieu urbain, contre 20,5% de ménages satisfaits en milieu rural. Ces besoins exprimés ont mis un certain temps avant d'être répondu. Voire tableau ci-dessus.

Tableau 3. 14 : Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction

Milieu de résidence	Temps moyen mis (en mois) entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé par un ménage	Répartition des ménages selon le temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau			
		Moins d'un mois	Entre un mois et trois mois	Plus de trois mois	**Total**
Urbain	0	100	0	0	100
Rural	0,20	89,50	5,30	5,30	100
Ensemble	0,10	92,90	3,60	3,60	100

Source : Enquête CCAP2, Koza 2022

En milieu urbain, tous les besoins satisfaits ont pris mois d'un mois pour être répondu. En milieu rural, 9 ménages sur 10 des besoins satisfaits ont été résolu en moins d'un mois et 1 ménage sur 10 ont déclaré que le besoin a été résolu soit entre un mois et trois mois, soit à plus de trois mois.

En même temps, il a été demandé aux ménages les raisons de leur non satisfaction concernant l'approvisionnement en eau de leur principale source. Le tableau suivant présente les résultats obtenus.

Tableau 3.15 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits de l'approvisionnement en eau potable	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :						
		Eloignement du point d'eau	Mauvaise qualité de l'eau	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau	Mauvaise gestion du point d'eau	Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne	Coût élevé de l'approvisionnement en eau	Autre
Urbain	52,40	27,30	9,10	63,60	72,70	36,40	0	0
Rural	70,60	41,60	15,30	72,60	27,40	17,40	4,70	2,10
Ensemble	69,30	40,80	14,90	72,10	29,90	18,40	4,50	2

Source : Enquête CCAP2, Koza 2022

Plusieurs raisons justifient la non satisfaction des ménages vis-à-vis de l'approvisionnement en eau de leurs principales sources d'approvisionnement. En milieu urbain, un peu plus de la moitié des ménages ne sont pas satisfaits de l'approvisionnement en eau potable. Parmi ces ménages insatisfaits, 27,30% avancent la raison de l'éloignement du point d'eau, un ménage sur dix justifie par la mauvaise qualité de l'eau. Pour d'autres, environ six ménages sur dix sont insatisfaits parce que le nombre de point d'eau est insuffisant, sept ménages sur dix évoquent la mauvaise gestion du point d'eau, et enfin quatre

ménages sur dix évoquent la lenteur ou le défaut de maintenance en cas de panne. Aucun ménage par contre n'a évoqué le coût de l'approvisionnement en eau pour justifier son insatisfaction.

En milieu rural, 70,60% des ménages ne sont pas satisfaits de l'approvisionnement en eau potable. Parmi les raisons évoquées, la première est l'insuffisance des points d'eau, ensuite l'éloignement du point d'eau. D'autres raisons sont, la mauvaise gestion du point d'eau, la mauvaise qualité de l'eau, le défaut ou la lenteur de la maintenance du point d'eau en cas de panne. Contrairement aux ménages en zones urbaine, quelques ménages en milieu rural trouvent le coût élevé de l'approvisionnement en eau potable eu d'autres raison.

De ces analyses, il ressort un besoin en capacitation des COGES sur la thématique de la bonne gestion, le suivi de la qualité de l'eau par la commune et la sensibilisation des ménages sur la maintenance préventive des points d'approvisionnement en eau potable.

Pour résoudre les difficultés rencontrées par les ménages pour l'amélioration des services rendus en eau potable, des actions proposées par les ménages sont partagés selon les parties en place.

III.2.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable

Cette partie présente l'engagement des ménages dans l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable. Les différentes actions sont regroupées dans le tableau ci-dessous suivant trois grandes thématiques ; la création des points d'eau supplémentaires, l'amélioration de la gestion des points d'eau et l'amélioration de la qualité de l'eau.

Tableau 3. 16 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable
Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable à travers										
	Points d'eau supplémentaires			Amélioration de la gestion des points d'eau					Amélioration de la qualité de l'eau		Autres
	Contribution pour la construction d' un point d' eau supplémentaire	Donation du site de construction d' un point d' eau	Plaidoyer auprès des donateurs	Redynamisation/mise en place du COGES	Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d' eau	Encouragement à l' intégration des femmes dans le COGES	Suivi de la production des comptes-rendus sur la gestion du point d' eau par le COGES	Facilitation du déplacement de l' artisan réparateur chargé de la maintenance du point d' eau	Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l' eau dans la localité	Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d' insalubrité qui impactent la qualité de l' eau	
Urbain	76,20	4,80	47,60	9,5	14,30	14,30	4,80	14,30	14,30	0	0
Rural	62,10	21,60	52,40	8,20	13,40	3	2,20	1,90	7,80	5,20	1,10
Ensemble	63,10	20,30	52,01	8,30	13,40	3,80	2,40	2,80	8,30	4,80	1

Source : Enquête CCAP2, Koza 2022

Concernant la création de nouveaux points d'eau supplémentaires, en zone urbaine, huit ménages sur

dix s'engagent à contribuer pour la construction du point d'eau, 4,80% s'engagent à donner un site pour la construction du point d'eau, cinq ménages sur dix s'engagent à faire un plaidoyer auprès des donateurs. En zone rurale, six ménages sur dix s'engagent dans la construction du point d'eau, deux ménages sur dix promettent d'octroyer un site pour la construction du point d'eau et cinq ménages sur dix s'engagent à faire un plaidoyer auprès des donateurs.

Pour le cas de l'amélioration de la gestion des points d'eau, en milieu urbain, un ménage sur dix s'engage dans la redynamisation ou la mise en place des comités de gestion du point d'eau, un ménage sur dix s'engage à contribuer financièrement à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau. 4,8% s'engagent à faire un suivi de la production des comptes rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES et un ménage sur dix s'engager à facilite le déplacement de l'artisan réparateur en charge de la maintenance du point d'eau. En milieu rural, trois ménages sur dix s'engagent à mener ces actions visant l'amélioration de la gestion des points d'eau.

Concernant l'amélioration de la qualité de l'eau, un ménage sur dix en milieu urbain s'engage à participer aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité. En milieu rural, un ménage sur dix s'engage à participer aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité, mais aussi à participer aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau.

De ces action, on peut retenir que les premiers besoins sont tournées vers l'augmentation des nouveaux points d'eau, d'où la forte implication des populations vers cette action. La deuxième priorité est tournée vers l'amélioration de la gestion des points d'eau et la dernière priorité se situe sur la qualité de l'eau.

En ce qui concerne cette étude, les actions à mener porteront sur la mise en place ou la redynamisation des COGES, la formation ou le renforcement de capacité de ceux-ci. Les thématiques pourront porter sur tous les aspects d'une bonne gestion.

III.3 Services de santé

La mise en œuvre du contrôle citoyen de l'action publique dans le secteur de santé vise à consolider l'implication des populations locales dans l'amélioration de la qualité des services offerts dans les Formations Sanitaires (FOSA) présentent dans la Commune. Il s'appuie sur une évaluation de la perception des populations locales sur la qualité des services rendus par les biens et services publics offerts dans le secteur de la santé.

III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la commune

L'utilisation ou la fréquentation des formations sanitaires par les ménages dépend de la disponibilité de ces formations dans la localité. Le tableau ci-dessous présente la répartition des ménages de la commune selon le type de formation sanitaire le plus fréquenté en fonction du milieu de résidence.

Tableau 3. 17 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge			
	Public	Privé laïc	Privé confessionnel	Total
Urbain	90,50	9,50	0	100
Rural	84,80	5,90	9,30	100
Ensemble	85,20	6,20	8,60	100

Source : Enquête CCAP2, Koza 2022

En milieu urbain, neuf ménages sur dix utilisent plus les formations sanitaires publiques et un seul ménage sur dix préfèrent se rendre dans une formation sanitaire privée laïc. Aucun ménage ne se rend dans une formation sanitaire privée confessionnelle. En milieu rural, on constate que, sur dix ménages, huit préfèrent se rendre dans une formation sanitaire publique, un ménage dans une formation sanitaire privée laïc et un ménage dans une formation sanitaire privée confessionnelle.

Le fait qu'aucun ménage ne se rende dans une formation sanitaire privée confessionnelle en milieu urbain peut s'expliquer par le fait que soit qu'elle n'existe pas ou qu'elle n'est pas accessible. Le faible taux de fréquentation des formations sanitaires privées peut s'expliquer par les conditions d'accès qui ne sont pas favorables.

Plusieurs raisons peuvent expliquer le choix d'une formation sanitaire, la distance, le cout et bien d'autres raisons. Le tableau suivant ne présente les différentes raisons évoquées par les ménages de la commune pour justifier le choix du type de la formation sanitaire pour recevoir les soins.

Tableau 3. 18 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé

Milieu de résidence	Parmi les ménages, proportion (%) dont la raison de choix du type de formation sanitaire :						
	Distance	Coût	Accueil	Qualité des soins	Disponibilité du personnel	Disponibilité de médicaments	Autres
Urbain	100	50	50	0	50	100	0
Rural	65,90	2,40	19,50	41,50	34,10	29,30	2,40
Ensemble	67,40	4,70	20,90	39,50	34,90	32,60	2,30

Source : Enquête CCAP2, Koza 2022

En milieu urbain, tous les ménages évoquent deux principales raisons pour le choix du type de formation sanitaire, à savoir la distance et la disponibilité de médicaments. Cinq ménages sur dix par contre évoquent la raison du coût, la disponibilité du personnel et de l'accueil pour le choix du type de formation sanitaire.

En milieu rural, six ménages sur dix avance comme raison la distance, quatre sur dix la qualité des soins, trois sur dix la disponibilité du personnel et la disponibilité des médicaments et quelque uns l'accueille, et les rare cas le coût et autres raisons.

Les constats qui se dégagent au vu des raisons avancées, c'est qu'en milieu urbain, les formations publiques sanitaires sont plus proches des ménages et disposent généralement des médicaments. En milieu rural, les formations sanitaires publiques sont aussi proches des populations et qu'on y retrouve une meilleure qualité de soin.

Parmi les formations sanitaires publiques, les ménages ont également une préférence selon les différents types de formations publiques. Le tableau 3.19 présente le choix des ménages selon les types de formations sanitaires publiques.

Tableau 3. 19 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	**Type de formation sanitaire existant dans le village / quartier**					
	Centre de santé intégré	*Centre médical d'arrondissement*	*Hôpital de district*	*Hôpital régional*	*Hôpital de référence*	***Total***
Urbain	52,40	0	47,60	0	0	100
Rural	50,20	48,20	1,60	0	0	100
Total	50,40	44,60	5	0	0	100

Source : Enquête CCAP2, Koza 2022

Les données du tableau montrent que, parmi les formations sanitaires publiques, en milieu urbain comme en milieu rural, la moitié des ménages préfèrent les centres de santé intégrée. Le reste des ménages préfèrent plutôt l'hôpital de district en milieu urbain et le Centre médical d'arrondissement en milieu rural. Le choix d'une ou l'autre formation sanitaires en fonction du milieu peut expliquer la raison de chaque ménage.

Tableau 3. 20 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	**Proximité du ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins**			**Distance moyenne d'un ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins**	**Temps (en minutes) moyen mis pour atteindre la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins**
	Oui	Non	Total		
Urbain	23,80	76,20	100	2023,80	69,10
Rural	62,30	37,70	100	9229,80	128
Ensemble	59,40	40,60	100	8685,40	123,50

Source : Enquête CCAP2, Koza 2022

Au cours de l'étude, il a également été question de savoir si la principale formation sanitaire fréquentée par le ménage est proche oui ou non de ces ménages. En milieu urbain, les trois quart des ménages déclarent que la principale formation sanitaire fréquentée est éloigné du ménage. Par contre, en milieu rural, les deux tiers prétendent plutôt que la principale formation sanitaire fréquentée est proche des ménages.

Les figures ci-dessous présentent le temps moyen en minute mis pour atteindre la principale formation publique fréquentée pour l'obtention des soins et la distance moyenne en mètre pour accéder à cette principale formation sanitaire.

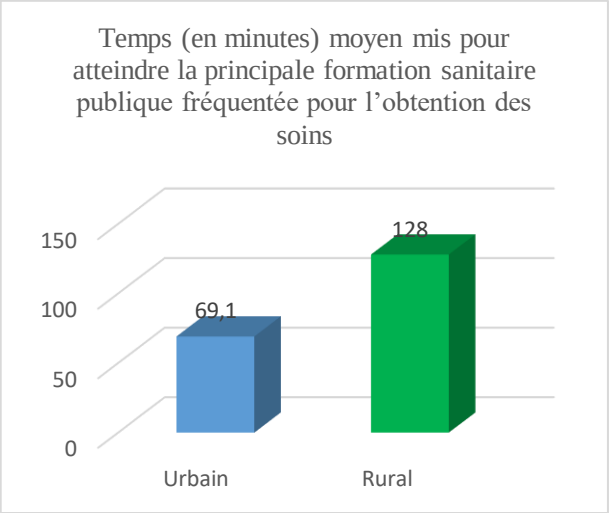

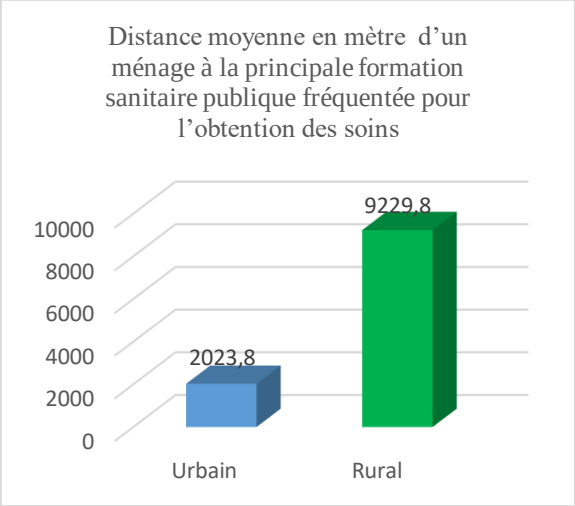

Figure 3. 5 : Temps moyen mis pour atteindre la principale FOSA et Distance moyenne en mètre d'un ménage de la principale formation sanitaire pour l'obtention des soins

Concernant le temps moyen pour accéder à la principale formation sanitaire, les ménages en zone urbain parcourent mettent moins de temps en route pour y accéder, comparé aux ménages en zone rurale. Pareillement, les ménages en zone urbaine parcourent moins de distance par rapport aux ménages en zone rurale pour accéder à la principale formation sanitaire publique.

En faisant une comparaison des données du tableau 3.19, il ressort que la plupart des ménages en zone urbaine prétendent que les formations sanitaires sont éloignées des ménages par rapport ménages en zone rurale, mais ces même ménages mettent moins de temps et parcourent moins de distance pour accéder à leur formation sanitaire principale publique. On peut expliquer ces données soit par la perception différente de la notion de distance entre les ménages des différentes zones, soit par les moyens de déplacement utilisé par les ménages des différents lieux de résidence.

III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires

Pour plus étayer le choix des différentes principales formations sanitaires utilisées par les ménages, l'étude s'est intéressée aux caractéristiques du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires formations sanitaires fréquentées par les ménages.

Le tableau 3.21 ci-dessous présente la proportion des ménages dans la commune selon les

caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation publique fréquentée pour l'obtention des soins.

Tableau 3. 21 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins									
	Ciseaux	*Seringues*	*Alcool*	*Coton*	*Bétadine*	*Thermomètre*	*Tensiomètre*	*Balance*	*Gants*	*Autres*
Urbain	100	100	85,70	95,20	85,70	85,70	81	90,50	85,7	0
Rural	93	94,90	95,30	93,80	84,40	80,50	65,80	71,20	67,3	0,80
Ensemble	93,50	95,30	94,60	93,90	84,50	80,90	66,90	72,7	68,70	0,70

Source : Enquête CCAP2, Koza 2022

En observant les données du tableau, que l'on soit en milieu urbain qu'en milieu rural, les principales formations sanitaires publiques fréquentées pour l'obtention des soins disposent en majorité de tous les petits matériels. En milieu rural, quelques formations sanitaires ne disposent pas de tensiomètre, de balance et de gants de soins. Les ciseaux et les seringues existent dans toutes les formations sanitaires publiques en zone urbaine.

III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires

Concernant le financement des soins dans les formations sanitaires publiques, l'étude s'est intéressée sur le montant moyen payé pour une consultation ordinaire en fonction du milieu de résidence des ménages, l'appréciation du montant payé, l'exigence payement de frais supplémentaires ou non dans ces formations sanitaires. Aussi cette partie présente la répartition des ménages selon le jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins en fonction du milieu de résidence.

Le montant moyen ordinaire de la consultation dans la formation sanitaire publique est de 557fcfa pour les ménages en milieu urbain et 1184 fcfa en milieu rural. La moitié des ménages en milieu rural trouvent le montant élevé. En milieu urbain, un seul ménage sur dix trouve le montant élevé. Aussi, en plus des frais de consultation ordinaire, quelques rares cas déclarent qu'ils payent des frais supplémentaires en zone rural, contre un cas sur dix en milieu urbain.

Le montant payé en zone rural est pratiquement le double du montant payé par les ménages en milieu rural. Il serait souhaitable que les montants soient harmonisés, qu'on soit en milieu urbain qu'en milieu rural.

Tableau 3. 22 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant

Milieu de résidence	Montant (en FCFA) moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages qui trouvent élevé le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que d'autres frais non autorisés sont exigés pour leur servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Répartition (%) des ménages selon le jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			
				Bon	Passable	Mauvais	Total
Urbain	557,10	9,50	9,50	23,80	76,20	0	100
Rural	1184,40	48,20	6,60	31,10	58,80	10,10	100
Ensemble	1137,10	45,30	6,80	30,60	60,10	9,40	100

Source : Enquête CCAP2, Koza 2022

Aussi, les figures ci-dessous présentent l'appréciation de l'accueil du personnel soignant vis-à-vis des patients qui fréquentent les formations sanitaires en fonction du lieu de résidence.

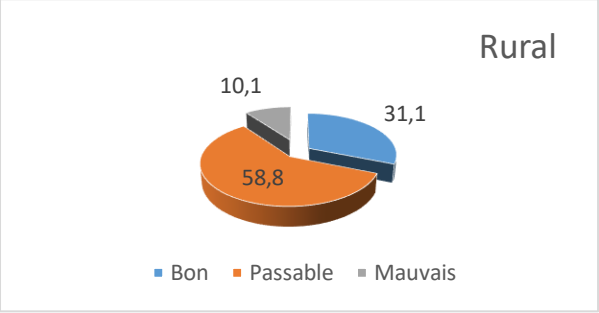

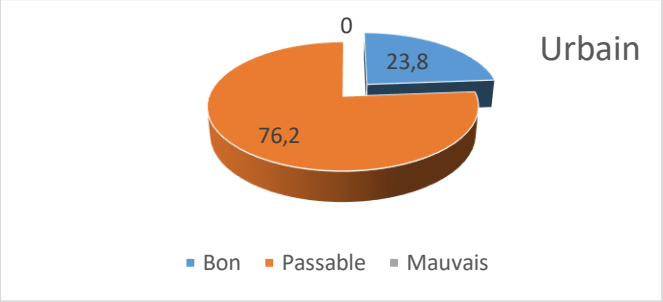

Figure 3. 6 : l'appréciation de l'accueil du personnel soignant vis-à-vis des patients qui fréquentent les formations sanitaires en fonction du lieu de résidence

D'après les figures ci-dessus, la majorité des ménages déclarent que l'accueil dans les formations sanitaire est « passable » en milieu rural, trois sur dix déclarent que l'accueil est «Bon» et un sur dix déclarent plutôt que l'accueil est « mauvais ». En milieu urbain, environs huit ménages sur dix déclarent que l'accueil au niveau de la formation sanitaire publique fréquentée est passable contre deux sur dix qui déclarent que l'accueil est bon. Aucun ménage en zone urbaine n'a déclaré que l'accueil est mauvais.

III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires

Au regard de la description de l'offre de services sanitaires publics dans la Commune de koza, il est important de s'arrêter pour savoir quelle est l'appréciation et le niveau de satisfaction des ménages par rapport à cette offre de service. L'appréciation portera sur des médicaments et la résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins, la proportion des

ménages pour qui la plupart des problèmes de santé du village sont résolus et les raisons de non satisfaction des services de santé.

Tableau 3. 23 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles	Proportion (%) des ménages pour qui la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins
Urbain	38,10	71,40
Rural	54,90	63
Ensemble	53,60	63,70

Source : Enquête CCAP2, Koza 2022

Concernant la disponibilité des médicaments pour les maladies fréquentées dans la localité, seulement quatre ménages sur dix déclarent qu'ils sont disponibles en milieu urbain et cinq sur dix en milieu rural. Pour la résolution des problèmes dans la principale formation sanitaire, sept ménages sur dix déclarent que les problèmes sont résolus contre six ménages sur dix en milieu rural. La suite a porté sur la non satisfaction des ménages et les raisons de la non satisfaction des ménages.

En milieu urbain, 4,76% des ménages déclarent ne pas être satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins**.** Tous déclarent que la raison de l'insatisfaction des services rendus est l'éloignement de la formation sanitaire des ménages. En milieu rural, 28,40% des ménages ne sont pas satisfaits des services rendus par la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins. Les raisons de l'insatisfaction sont généralement l'éloignement pour huit ménages sur dix. Pour la moitié des ménages, la raison est la mauvaise qualité des soins, de la mauvaise qualité du personnel soignant, insuffisance des équipements. Six ménages sur dix déclarent qu'ils ne sont pas satisfaits à cause de l'insuffisance de médicaments dans la principale formation sanitaire fréquentée.

Tableau 3. 24 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
		Eloignement des formations sanitaires	Mauvaise qualité des services offerts	Absentéisme du personnel	Mauvaise qualification du personnel de la formation sanitaire	Monnayage des soins	Insuffisance de médicaments	Mauvaise qualité équipements	Insuffisance des équipements	Coût élevé de l' accès aux soins de santé	Autres
Urbain	4,76	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rural	28,40	80,80	47,90	24,7	45,20	6,80	64,40	32,90	45,20	28,80	6,80
Ensemble	26,62	81,10	47,30	24,3	44,60	6,80	63,50	32,40	44,60	28,40	6,80

Source : Enquête CCAP2, Koza 2022

Contrairement aux ménages en milieu urbain où la seule raison de l'insatisfaction est l'éloignement de la formation sanitaire, en milieu rural, plusieurs raisons sont avancées parmi lesquelles le coût élevé de l'accès aux soins, l'absentéisme du personnel soignant la mauvaise qualité des équipements le monnayage des soins et d'autres déjà citées plus haut.

Parmi ces raisons avancées, il serait souhaitable de faire des plaidoyers pour la prise de conscience du personnel et rappeler aux formations sanitaires les standards minimums dans une formation sanitaire.

III.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé

Pour contrecarrer l'insatisfaction des ménages suite au service rendu dans le secteur de la santé ces derniers réagissent par un ensemble d'actions qu'ils souhaiteraient dans la mesure du possible mettre en œuvre en vue de l'amélioration de ce service (voir tableau 3.25).

Le tableau présente les actions évoquées par les ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé et la Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence. Les différentes actions sont regroupées en quatre grandes catégories. La première porte sur l'ajout de nouvelles formations sanitaires, la deuxième porte sur l'extension ou la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires. La troisième porte sur l'amélioration de la gestion des formations sanitaires et la dernière catégorie porte sur la réduction du coût d'accès aux soins de santé.

Tableau 3. 25 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé à travers :													
	Formations sanitaires supplémentaires		Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires		Amélioration de la gestion des FOSA						Réduction du coût d'accès aux soins de santé			Autres
	Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Plaidoyer auprès des ONG/Structures privées pour la construction des formations	Plaidoyer auprès de la commune et de l' Etat pour l' extension et l' équipement des formations sanitaires	Plaidoyer auprès de la commune et de l' Etat pour la réhabilitation et l' équipement des formations sanitaires	Redynamisation du COSA/COGE	Approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	Accueil et prise en charge des patients	Maintenance et entretien de l' infrastructure hospitalière	Plaidoyer pour l' affectation du personnel	Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	Subvention de la COSA/COGE	Le Développement de partenariats publics-privés	La négociation des jumelages et intercommunalités	
Urbain	9,50	52,40	66,70	42,90	57,10	47,60	4,80	38,10	19	0	0	4,80	9,50	0
Rural	9,70	79	45,50	33,50	38,50	23,70	6,60	16,70	5,80	1,20	0	1,20	0,80	3,10
Ensemble	9,70	77	47,10	34,20	39,90	25,50	6,50	18,30	6,80	1,10	0	1,40	1,40	2,90

Source : Enquête CCAP2, Koza 2022

Concernant la première catégorie, un ménage sur dix se propose de faire un plaidoyer pour le respect des normes sectorielles en milieu urbain et rural. Cinq ménages sur dix penchent plutôt pour un plaidoyer auprès des ONG/Structures privées pour la construction des formations sanitaire en milieu urbain et huit sur dix en milieu rural.

Concernant la seconde catégorie, six ménages sur dix en milieu urbain et quatre sur dix en milieu rural souhaiteraient aider en faisant un Plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires, contre quatre ménages en zone urbaine et trois ménages sur dix en zone rurale penchent pour un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires.

Pour ce qui est de la troisième catégorie sur troisième porte sur l'amélioration de la gestion des formations sanitaires, 57,10% de ménage en milieu urbain propose la redynamisation du COSA/COGE, 47,60% l'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements, 4,80% des ménages préfèrent améliorer l'Accueil et prise en charge des patients. 38,10% pensent s'engager dans la Maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière, 19% pour le Plaidoyer pour l'affectation du personnel.

En milieu rural, 38,50% de ménage en milieu urbain propose la redynamisation du COSA/COGE, 23,70% l'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements 6,60% des ménages préfèrent améliorer l'Accueil et prise en charge des patients. 16,70% pensent s'engager dans la Maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière, 5,80% pour le Plaidoyer pour l'affectation du personnel et 1,2% sur le Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical.

Enfin pour la quatrième catégorie, quelques rares ménages en zone urbaine comme en zone rurale, se proposent de s'engager dans Le Développement de partenariats publics-privés et La négociation des jumelages et intercommunalités. Aucun ménage n'à penser à la Subvention de la COSA/COGE

III.4 Services de l'éducation

La troisième offre de service étudié dans cette évaluation porte sur le service de l'éducation dans la commune de koza. Cette partie tournera sur les points suivants :

- La Fréquentation scolaire dans la commune ;
- L'accessibilité de l'école publique dans la commune
- Les caractéristiques de l'environnement scolaire
- Le coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école
- L'appréciation du service de l'éducation par cycle
- Les actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation

III.4.1 Fréquentation scolaire dans la commune

La fréquentation scolaire concerne entre autre le pourcentage es enfants dans les ménages selon les cycles d'enseignement et leur répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public.

Tableau 3. 26 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence

	Primaire				Secondaire 1er cycle			Secondaire 2ème cycle			Professionnelle	
	Dans quel ordre d'enseignement fréquente				Dans quel ordre d'enseignement fréquente			Dans quel ordre d'enseignement fréquente			Dans quel ordre d'enseignement fréquente	
Milieu de résidence	Public	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total	Public	Privé Confessionnel	Total	Public	Privé Confessionnel	Total	Public	Total
Urbain	90	10	0	100	100	0	100	0	0	0	0	0
Rural	93	0,52	6,48	100	96,43	3,57	100	92,59	7,41	100	100	100
Ensemble	92,87	0,98	6,16	100	96,59	3,41	100	92,59	7,41	100	100	100

Source : Enquête CCAP2, Koza 2022

Dans la commune de koza, il existe des établissements publics, privés laïcs et confessionnels.

Dans l'ordre des enseignements maternels, primaire, privé et professionnelle, il n'existe pas d'école privé confessionnelle en milieu urbain. Les enfants de la commune fréquentent ces différents établissements en fonction du lieu de résidence. En milieu urbain, 90% des enfants dans le primaire fréquentent dans l'enseignement public et 10% sont dans l'école privée laïc. Dans l'enseignement secondaire, tous les enfants fréquentent dans le public. Aucun enfant ne fréquente dans l'enseignement professionnel.

En milieu rural, 93% des enfants fréquentent dans l'enseignement public et le reste des enfants sont dans les écoles privées. Dans le secondaire, pratiquement 96,43% des enfants fréquentent dans le public et seulement 3,57 d'enfants fréquentent dans les écoles privées confessionnelles.

Les choix de l'une ou l'autre école dépend du choix de chaque ménage. Le tableau 3.27 ci-dessous donne les raisons avancées par les ménages pour le choix d'une école.

Tableau 3. 27 : Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire

Milieu de résidence	**Raisons de préférence du privé au public**		
	Eloignement	Coût	Qualité de l'éducation
Urbain	50	100	100
Rural	9,37	12,5	96,87
Ensemble	11,76	17,65	97,06

Source : Enquête CCAP2, Koza 2022

En milieu urbain, les ménages préfèrent les écoles publiques au détriment des écoles privées pour plusieurs raisons. La moitié des ménages trouvent que les écoles privées sont éloignées et tous les ménages trouvent que le coût est élevé et que la qualité de l'enseignement est bonne dans le public.

En milieu rural, un ménage sur dix avance le prétexte de la distance et du coût pour le choix de l'ordre d'enseignement, 19 ménages sur vingt se basent sur la qualité de l'enseignement pour le choix des établissements où doivent fréquenter les enfants.

Vu que la majorité des enfants fréquentent dans les écoles publiques et que la majorité des ménages avancent la qualité de l'éducation pour justifier leur choix, on peut penser que les enseignements publics sont ont une bonne qualité d'éducation en milieu rural et en milieu urbain, les ménages trouvent que l'enseignement privé est cher et que la qualité de l'éducation n'est pas toujours bonne.

Tableau 3. 28 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public

Cycle disponible dans le village / quartier du ménage	**Milieu de résidence**			**Proximité du ménage à l'établissement scolaire public disponible dans le village / quartier**		
	Urbain	Rural	Total	Oui	Non	Total
Maternel	9,52	11,15	11,03	37,5	62,5	100
Primaire	76,19	70,63	71,03	79,13	20,87	100
Secondaire	9,52	15,24	14,83	48,84	51,16	100
Formation professionnelle	42,86	4,09	6,90	55	45	100

Source : Enquête CCAP2, Koza 2022

Le tableau ci-dessus présente la disponibilité des établissements scolaires selon l'ordre d'enseignement dans le village/quartier où résident les ménages de la commune. Dans le milieu urbain, un établissement maternelle sur dix est disponible dans les quartiers/village, huit établissement primaire sur dix sont disponible, un établissement secondaire et quatre établissement professionnel sur dix sont disponibles dans les quartiers/villages où vivent les ménages.

En milieu rural, 11,15% des établissements maternels, 70,03% des établissements secondaires, 15,24% des établissements secondaires et 4,09% des formations sanitaires sont disponibles dans les quartiers/quartiers où vivent les ménages.

On constate qu'en général, les établissements primaires sont plus disponibles que les établissements secondaires et les établissements secondaires sont plus disponibles sont les maternels et les établissements maternels sont plus disponibles que les établissements professionnels.

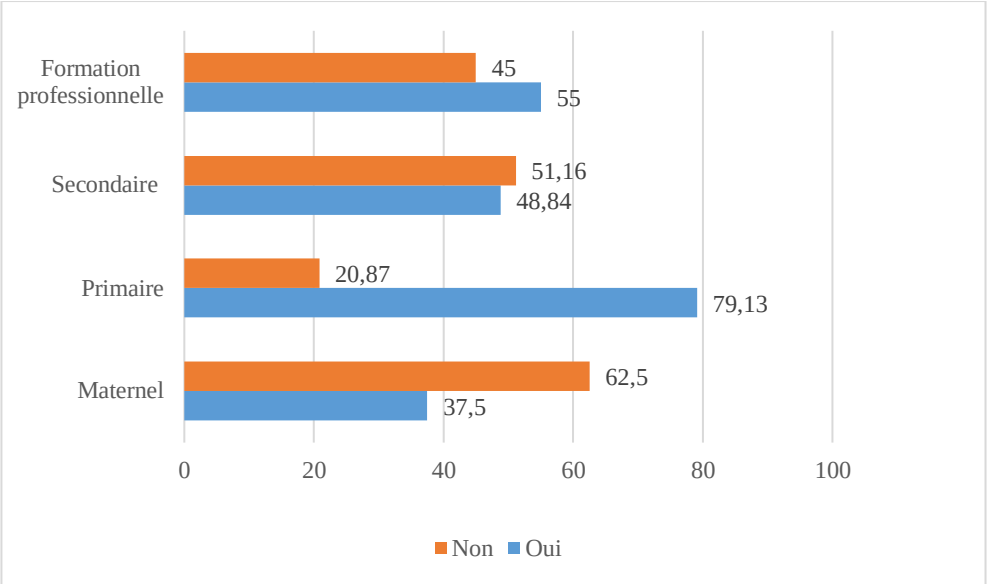

Figure 3. 7 : Proximité du ménage à l'établissement scolaire public disponible dans le village /quartier

Les figures ci-dessus montrent que, les établissements maternels et secondaires sont plus éloigné des ménages et que les établissements primaires et les formations professionnelles sont plus proches des ménages.

III.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la commune

Cette partie présente l'accessibilité des ménages aux différents ordres d'enseignement primaire, secondaire et professionnel en fonction du milieu de résidence.

Tableau 3. 29 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence

Cycle disponible	Milieu de résidence				*Ensemble*	
	Urbain		*Rural*			
	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis
Maternel	0	0	0	0	0	0
Primaire	145,09	14,05	747,01	38,52	703,42	36,74
Secondaire	247,62	3	902,24	44,01	854,83	41,04
Formation professionnelle	0	0	278,810	2,45	258,62	2,27

Source : Enquête CCAP2, Koza 2022

En milieu urbain, les enfants parcourent en moyenne 145,09m pour se rendre dans l'enseignement primaire et environ 247,62m pour se rendre dans les établissements secondaire. A pied, les ménages mettent environs 14minutes et 3 minutes en moyenne pour se rendre dans les établissements d'enseignement secondaires.

En milieu rural, les ménages parcourent 747m en 38,52 minutes pour les écoles primaires, contre 44,01m en 854,83minutes pour les enseignements secondaires. Pour se rendre dans les établissements professionnels, les enfants parcourent en moyenne 278,810m en 2,45minutes en milieu rural.

III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire

Cette partie présente les différentes caractéristiques de l'environnement scolaire d'une part, le nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle et la Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions et la raison de non-participation aux réunions de de l'APEE selon le milieu de résidence.

Tableau 3. 30 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement

Cycle d'enseignement	Caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté				
	a un cycle complet	*a un atelier complet*	*a une salle par niveau de classe*	*Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves*	*Distribution de livres scolaires*
Maternel			0	0	0
Primaire	43,10		45,52	24,48	4,48
Secondaire			17,93	13,10	
Formation professionnelle		0	1,03	1,03	

Source : Enquête CCAP2, Koza 2022

Le tableau 3.30 ci-dessus présente la proportion des ménages selon les caractéristiques déclarés de l'établissent fréquenté par cycle. On constate que dans l'enseignement primaire, 43,10% des établissements ont un cycle complet. Dans la commune, aucun établissement maternel n'a pas une salle par niveau, ni assez de bancs pour faire asseoir tous les élèves ni de livres disponibles. Dans l'enseignement primaire, 45,52% des établissements disposent de salles par niveau de classe, 24,48% disposent de bancs pour faire asseoir tous les élèves et 4,48% procèdent à la distribution des livres scolaires. Dans le secondaire, 17,93% des établissements ont une salle par niveau de classe, 13,10% disposent de bancs pour asseoir tous les élèves.

De ces constats, on pourrait dire qu'un grand travail reste à faire dans le cadre d'équipement des salles de classes en tables bancs, la construction des salles supplémentaires pour respecter les standards de l'enseignement.

Le tableau suivant présente le nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle.

Tableau 3. 31 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle

Cycle d'enseignement	Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement	Répartition (%) des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe			
		Régulier	Moyennement régulier	Irrégulier	Total
Maternel	0	0	0	0	0
Primaire	69,08	65,27	31,14	3,59	100
Secondaire	74,560	57,89	38,60	3,50	100
Formation professionnelle	66,67	100	0	0	100

Source : Enquête CCAP2, Koza 2022

Dans la commune, concernant le secteur éducatif, sept établissements sur dix en cycle primaire ont des nombres moyens d'élèves par salle, environ huit sur dix en cycle secondaire et six sur dix dans les formations professionnelles. Notons qu'une classe normale regroupe 60 élèves assis deux par tables blancs. Concernant la présence de l'enseignant dans la salle classe, la figure ci-dessous présence la répartition des avis des ménages selon les cycles d'enseignement.

Le tableau révèle que tous les enseignants sont plus réguliers dans les établissements d'enseignement professionnelle, suivi des établissements primaires et enfin des établissements secondaires. Aussi, dans les établissements secondaires, les enseignants sont moyennement régulier que les enseignants dans les établissements primaires. Etant donné qu'une bonne éducation passe aussi par l'assiduité des enseignants en salle, une sensibilisation devrait s'organiser pour tirer l'attention des enseignants dans tous les cycles d'enseignement. Aussi, le fonctionnement d'un établissement passe par les rencontres au sein de l'établissement. Le tableau ci-dessous présente pourquoi les ménages ne participent pas aux différentes rencontres de l'APEE.

Tableau 3. 32 : Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence
Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE

Cycle d'enseignement	Proportion (%) de ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE			Parmi les ménages qui ne participent pas à l'APEE, proportion (%) de ménages selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE				
	Urbain	Rural	Total	Non-respect des horaires	Durée des réunions	Réunion d' information et non d' échanges	Non redditions des comptes	Autres
Maternel	0	0	0	0	0	0	0	0
Primaire	?	?	6,21	0	55,55	16,67	11,11	16,67
Secondaire	?	?	3,10	11,11	22,22	33,33	11,11	33,33

Source : Enquête CCAP2, Koza 2022

D'après les données recueillies auprès des ménages, tous les ménages participent aux réunions de l'APEE dans le cycle maternel. Dans le cycle primaire, 6,21% déclarent ne pas assister aux réunions de l'APEE. Les raisons de cette réticence sont généralement la durée des réunions qui est très longue, les réunions sont plus des réunions d'information et non d'échange et pour d'autres raisons. Dans le cycle secondaire aussi, 3,10% seulement des ménages ne déclarent ne pas participer aux rencontres de l'APEE. Selon eux, la principale raison de ce refus est que les réunions sont plus des réunions d'information que d'échange. Aussi ces ménages ne vont pas aux réunions du fait de la durée des rencontres et d'autres raisons.

La participation de tous les ménages au développement des activités des établissements est d'une grande importance. Ainsi, il incombe à l'APEE de sensibiliser les ménages pour un bon suivi des progénitures.

III.4.4 Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école

Cette partie porte sur le montant moyen payé par les ménages, l'appréciation par ménages des frais exigibles dans les établissements fréquentés par les enfants et aussi la connaissance des ménages des acteurs ayant réfectionnés les ouvrages présents au niveau des différents établissements scolaires en fonction du cycle.

Tableau 3. 33 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence

Cycle d'enseignement	**Dépense moyenne (FCFA)**				**Répartition (%) des ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé**			**Proportion (%) de ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation**
	Inscription	APEE	Autres frais	Total	Elevé	Raisonnable	Faible	0
Maternel	.	.	.		0	0	0	2,756
Primaire	600,30	1065,87	647,90	2314,07	34,13	64,07	1,80	0,69
Secondaire	10022,80	5262,28	2459,65	17744,73	91,23	8,77	0	0,34
Formation professionnelle	226666,67	3333,33	13333,33	243333,33	100	0	0	0

Source : Enquête CCAP2, Koza 2022

Le fonctionnement d'un établissement passe également par le volet financier. Lors de l'inscription d'un enfant, différentes rubriques sont exigées, l'inscription, l'APEE et d'autres frais. Dans le cycle primaire public, un parent devrait débourser en moyenne 2415F pour inscrire son enfant. Dans le cycle secondaire, le montant est d'environs 17745fcfa et 243350 pour une formation professionnelle dans la commune de koza.

Concernant l'appréciation de ce montant déboursé, 34,13% des ménages trouve ce montant élevé, 68,07% le trouve raisonnable et seulement 1,80% le trouve faible. Concernant les frais pour l'enseignement secondaire, neuf ménages sur dix trouvent ces frais élevés et un seul ménage trouve le montant raisonnable. Dans la formation professionnelle, tous les ménages déclarent que le montant est élevé.

D'un point de vu général les ménages trouvent que les formations secondaires sont chères dans les enseignements secondaires et professionnels et raisonnables dans l'enseignement primaire. Aussi, selon les déclarations des ménages, quelques-uns affirment avoir payés des frais supplémentaires en plus des frais exigibles.

Tableau 3. 34 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement

Cycle d'enseignement	**Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages endommagées ont été réfectionnées**	**Acteur déclaré de la réfection des ouvrages endommagés :**					
		APEE	*Maire*	*Organisation du village*	*MINEDUB/ MINESEC /MINEFOP*	*Elites*	*Autres*
Maternel		0	0	0	0	0	0
Primaire		55,86	5,52	17,24	0,34	2,07	1,38
Secondaire		19,31	4,14	2,76	0	1,38	0,344
Formation professionnelle		0,69	0	0	0,34	0	0

Source : Enquête CCAP2, Koza 2022

Concernant la réfection des ouvrages endommagés dans les établissements scolaires, plusieurs acteurs sont mis en contribution selon les cycles d'enseignement. Dans l'enseignement primaire, 55,86% des ouvrages ont été réfectionnés par l'APEE, 5,52% par le maître, 17,24% par l'organisation du village 0,34% par le sectoriel, 2,07% par les élites de la localité et 1,38% par une tiers personne. Dans l'enseignement secondaire, 19,31% de cas été l'œuvre de l'APEE, 4,14% par le maître, 2,76% par l'organisation du village, 1,38% par les élites et 0,34% par une tiers. Enfin, dans l'enseignement professionnel, les ouvrages ont été réfectionné soit par l'APEE, soit par le sectoriel.

III.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle

Les services de l'éducation sur un plan général ont été appréciés de diverse façon par les populations de la commune. Les données recensées sont consignés dans le tableau 3.35 suivant. Les différents critères de la non satisfaction des ménages ont été entrés autres l'éloignement de l'établissement, l'insuffisance de salles de classe, l'insuffisance d'équipements, l'insuffisance des écoles, l'assiduité du Personnel, la ponctualité du personnel pour ne citer que ces quelques critères.

Tableau 3. 35 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :											
		Eloignement de l' établissement	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance	Insuffisance des écoles	Assiduité du	Ponctualité du	Qualité des enseignements	Absence de distribution	Mauvais résultats	Coûts élevés de	Coûts	Autre
Maternel	0												
Primaire	21,72	46,03	74,60	93,65	73,01	1,59	1,59	19,05	52,38	4,76	25,40	0	0
Secondaire	7,59	81,82	63,64	81,82	68,18	0	4,54	27,27	40,91	18,18	31,82	**0**	0
Formation professionnelle	0											**0**	

Source : Enquête CCAP2, Koza 2022

Dans la commune de koza, 21,72% des ménages ne sont pas de l'enseignement primaire et 7,59 de l'enseignement secondaire.

Dans le cycle primaire, la première raison évoquée par les ménages est l'insuffisance des équipements dans les établissements, ensuite l'insuffisance des salles de classe, l'insuffisance des écoles l'absence de distribution de manuels scolaire et l'éloignement de l'établissement. D'autres raisons de l'insatisfaction sont les coûts élevés de la scolarité, la qualité des enseignements et d'autres. Dans le cas de l'enseignement secondaire, les principales raisons de la non satisfaction sont l'éloignement de l'établissent et l'insuffisance des équipements. Ensuite, l'insuffisance des écoles, l'insuffisance de salle de classe l'absence de distribution de manuels scolaires et la qualité des enseignements dispensés.

Face à ces raisons, il a été demandé aux ménages des actions que chacun pourrait mener pour contribuer à résoudre ces difficultés.

III.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation

Les actions envisagées par les ménages en vue de l'amélioration du service de l'éducation sont regroupées dans le tableau ci-dessous.

Pour améliorer le service rendu dans le secteur de l'éducation, 21,38% des ménages ont promis d'octroyer des primes d'excellence aux écoles primaires et 4,14% des ménages aux écoles secondaires. Une action porte sur la sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle, 16,21% de ménages s'y engagent pour l'enseignement primaire et 5,86% pour l'enseignement secondaire. Aussi, 18,27% des ménages s'engagent à faire un suivi rapproché des relations parents/enseignants dans le cycle primaire et 6,21% de ménages dans le cycle secondaire.

Tableau 3. 36 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communal dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :						
	Prime d' excellence aux écoles	Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	Suivi rapproché des relations parents/enseignants	Restauration de l' autorité des enseignants	Formation des enseignants	Plaidoyer pour l' affection du personnel	Autres
Maternel	0	0	0	0	0	0	0
Primaire	21,38	16,21	18,27	2,41	4,83	13,10	3,45
Secondaire	4,14	5,86	6,21	0	1,38	4,48	2,069
Formation professionnelle	0,69	0	0,69	0	0	0	0

Source : Enquête CCAP2, Koza 2022

Une autre action est la restauration de l'autorité des enseignants, 2,41% des ménagent s'y engagent dans le cycle primaire. 4,83% de ménages s'engagent à soutenir la formation des enseignants et 13,10% à faire un plaidoyer pour l'affectation du personnel dans le cycle primaire.

Pour compléter les actions que les ménages s'engagent à suivre, d'autres actions sont orientés au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur éducatif. Le tableau ci-dessous présente la proportion des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Tableau 3. 37 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :									
	Participation aux activités de l' école	Prime aux bons enseignants	Dénonciation des enseignants indélicats	Renforcement des relations parents-enseignants	Acquittement des cotisations	Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l' APEE	Diffusion des comptes-rendus de la gestion de l' APEE	Diffusion des bonnes pratiques	Contrôle de la présence régulière des enseignants	Autres
Maternel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Primaire	45,52	4,14	9,65	13,80	11,38	5,17	16,90	15,52	5,86	0,69
Secondaire	17,59	1,38	2,41	5,17	4,48	0,344	3,44	2,41	1,38	0
Formation professionnelle	1,03	0	0	0,34	0,344	0	0	0	0	0

Source : Enquête CCAP2, Koza 2022

La figure ci-dessous explique mieux le tableau ci-dessus.

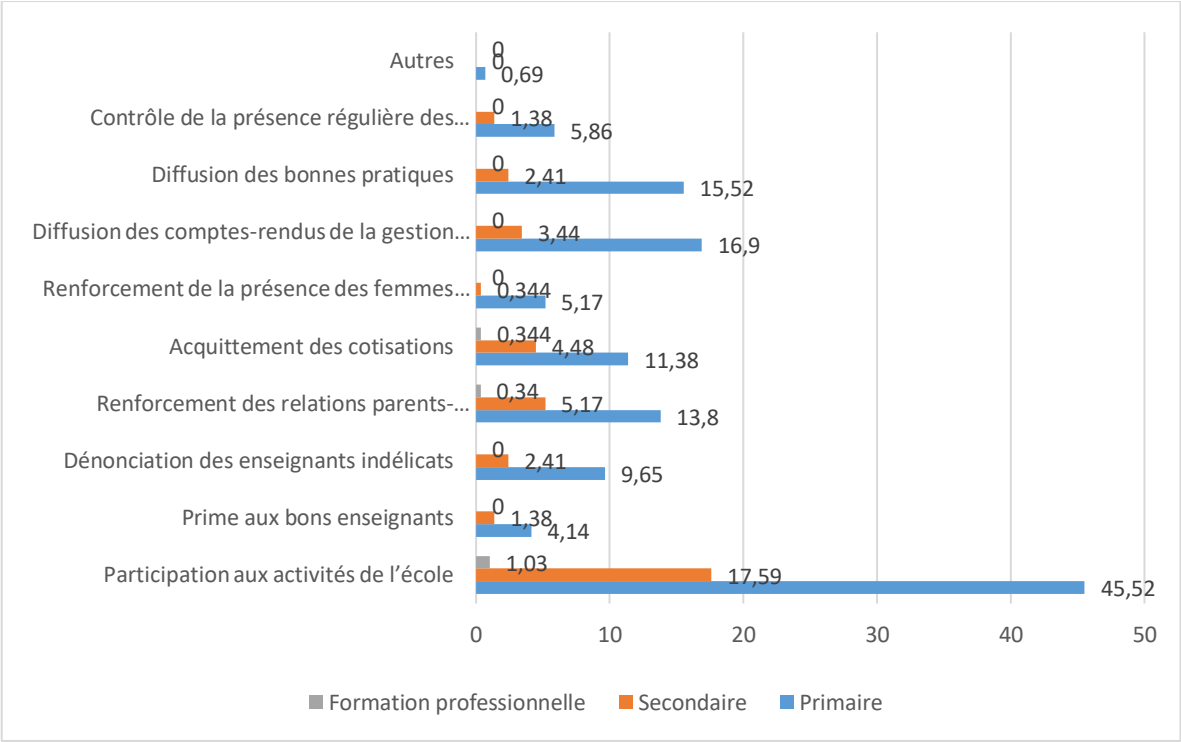

Figure 3. 8 : Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

Selon la figure ci-dessus, la majorité des actions sont orientés vers les établissements d'enseignement primaire, suivi du cycle secondaire et quelque fois la formation professionnelle. Dans le cycle primaire, la principale activité est la participation des ménages aux activités de l'école, diffusion des comptes rendus de la gestion de l'APEE et des bonnes pratiques aux ménages, la dénonciation des enseignants indélicats et le renforcement des relations parents-enseignants. Dans le cycle secondaire, la principale activité aucun les souhaitent participer est également la participation des ménages aux activités de l'école

III.5 Fourniture des services communaux

La dernière partie porte sur les fournitures communales selon les caractéristiques de la fourniture des services, c'est-à-dire l'accueil à la commune, le temps mis pour l'obtention du service, les proportions des ménages ayant payé de pourboires pour les services communaux.

III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux

Le tableau ci-dessous présente les différents services rendus au niveau de la commune de koza et les délais demandé pour l'obtention du service. Ces services sont, l'établissement des actes, la légalisation et l'authentification des documents, l'aménagement de la voirie et des espaces verts et de loisir.

Tableau 3. 38 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service

Service communal	Temps mis pour obtenir le service communal							
	Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ?							
	En cours	Minute	Heure	Jour	Semaine	Mois	Année	Total
Acte de naissance	24,30	1,43	1,43	4,28	10	34,28	24,28	100
Acte de décès	33,30	0	0	0	33,33	33,33	0	100
Acte de mariage	0	0	0	33,33	0	66,67	0	100
Légalisation des documents officiels	0	20	60	20	0	0	0	100
Aménagement des voiries	25	12,50	0	0	0	62,50	0	100
Gestion des déchets /assainissement	50	0	0	0	50	0	0	100
Hygiène et salubrité	16,7	0	0	33,33	0	33,33	16,67	100
Aménagement des espaces verts et de loisir	66,7	0	0	0	0	33,33	0	100
Transport public	0	0	0	50	0	50	0	100
Eclairage public	45,5	0	0	4,54	4,54	18,18	27,27	100
Aménagement des aires de jeux	0	0	0	16,67	33,33	50	0	100
Certificat de domicile	0	25	25	25	0	25	0	100
Authentification des documents	0	0	66,67	33,33	0	0	0	100
Informations	38,50	0	0	0	7,69	15,38	38,46	100
Autres	21,40	0	0	0	7,14	21,43	50	100

Source : Enquête CCAP2, Koza 2022

III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux

Les services rendus au niveau de la commune présente certaine contrainte regroupée dans le tableau ci-dessous.

Concernant les services rendus et les délais, 84,28% des ménages trouvent long le temps mis pour obtenir le service des actes. Les raison évoquées sont pour la plupart la mauvaise organisation des services au niveau de la commune, ensuite l'absence de matériel de travail et l'incompétence du personnel. 60% de ménages trouvent long le temps pour la délivrance des documents d'urbanisation. En général, tous les services rendus au niveau de la commune de koza ne sont pas fait dans les délais suivant les déclarations des ménages.

Parmi les ménages qui fréquentent la commune de koza pour obtenir un service, certains déclarent avoir payé un pourboire pour l'obtention d'un service. 41,42% des ménages déclarent avoir payé pour les actes de naissance, 33,33% pour les actes de mariage et décès, 20% pour la légalisation des documents officiels, 9,10% pour les éclairages publics, 16,67% pour l'aménagement des aires des jeux, 25% pour les certificats de domicile, 53,85% pour avoir des informations et 64,28% pour d'autres services.

Tableau 3. 39 : Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal

Service communal	**Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service**	**Cause du délai long ou très long pour rendre service**					
		Personnel indisponible /absent	*Absence de matériel de travail*	*Incompétence du personnel*	Mauvaise organisation des services	Refus de Corrompre	*Autres*
Acte de naissance	84,28	3,40	16,94	16,94	77,97	0	0
Acte de mariage	33,33	0	0	0	0	0	0
Acte de décès	0	33,30	0	0	100	0	0
Légalisation des documents officiels	0	33,30	0	0	66,67	0	0
Délivrance des documents d'urbanisme	60	0	0	0	0	0	0
Aménagement des voiries	75	0	83,33		16,67		
Gestion des déchets / Assainissement	0	0	0	0	0	0	0
Hygiène et salubrité	100	16,70	66,67	0	16,67	0	0
Aménagement des espaces verts et de loisir	66,67	0	50	0	50	0	0
Transport public	100	0		0		0	0
Eclairage public	81,81	16,7	44,44	0	33,33	0	0
Aménagement des aires de jeux	50	0	100	0		0	0
Certificat de domicile	50	0	0	0	100	0	0
Validation des plans de localisation	0	0	0	0		0	0
Authentification des documents	66,67	0	0	0	100	0	0
Informations	84,61	18,2	9,09	0	72,73	0	0
Assistance et appui aux personnes socialement vulnérables	0	0	0	0		0	0
Autres	92,86	0	15,38	0	76,92	0	7,69

Source : Enquête CCAP2, koza 2022

Tableau 3. 40 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal

Service communal	**Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service**
Acte de naissance	41,42
Acte de mariage	33,33
Acte de décès	33,33
Légalisation des documents officiels	20
Délivrance des documents d'urbanisme	0
Aménagement des voiries	0
Gestion des déchets / Assainissement	0
Hygiène et salubrité	0
Aménagement des espaces verts et de loisir	0
Transport public	0
Eclairage public	9,10
Aménagement des aires de jeux	16,67
Certificat de domicile	25
Validation des plans de localisation	0
Authentification des documents	0
Informations	53,85
Assistance et appui aux personnes socialement vulnérables	0
Autres	64,28

Source : Enquête CCAP2, koza 2022

III.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la commune

L'étude a voulu comprendre si oui ou non les ménages sont au courant des activités de la commune de koza. Le tableau ci-dessous résume les données collectées durant les enquêtes.

Tableau 3. 41 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune

Milieu de résidence	**Caractérisation déclarée des activités de la commune par le ménage**				
	Communication sur les actions programmées au cours de l'année dernière	*Communication sur le budget annuel*	*Communication sur les dépenses et recettes de l'année dernière*	*Accompagnement du village/quartier dans les actions de développement*	*Implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement*
Urbain	14,30	23,81	9,52	61,90	57,10
Rural	4,10	1,49	0,37	21,56	16,70
Ensemble	4,80	3,10	1,03	24,48	19,70

Source: Enquête CCAP2, koza 2022

Les ménages durant l'étude ont déclaré été informé des activités de la commune selon le milieu de résidence. En milieu urbain, 14,30% des ménages déclarent être informé sur la communication sur

l'action programmée au cours de l'année, 23,81% sur la communication sur le budget, 9,52% sur la communication sur les dépenses et recettes de l'année dernière, 61,90% sur l'accompagnement du village/quartier dans les actions de développement et 57,10% sur l'implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement.

En milieu rural, 4,10% des ménages déclarent être informé sur la communication sur l'action programmée au cours de l'année, 1,49% sur la communication sur le budget, 0,37% sur la communication sur les dépenses et recettes de l'année dernière, 21,56% sur l'accompagnement du village/quartier dans les actions de développement et 16,70% sur l'implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement.

III.5.4 Appréciation des services communaux

Les ménages ont également donnés leur appréciation sur les services communaux. En milieu urbain, seulement 4,76% des ménages ne sont pas satisfaits des services communaux, alors que la moitié des ménages en zone rural sont insatisfaits des services de la commune de koza avec des raisons diverses de non satisfaction.

Tableau 3. 42 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services communaux	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
		Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	Non information des populations de la gestion communale	Absentéisme du personnel	Corruption	Mauvais accueil	Manque de professionnalisme	Méconnaissance des actions menées par la commune	Manque de confiance envers l' exécutif municipal	Indisponibilité de l' exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)	Autre
Urbain	4,761	100	100	0	0	0	0	100	0	0	0
Rural	50,56	51,50	91,18	1,47	1,47	2,94	2,94	50	2,94	0,73	5,90
Ensemble	47,24	51,80	91,24	1,46	1,46	2,92	2,92	50,36	2,92	0,73	5,80

Source : Enquête CCAP2, koza 2022

Parmi les ménages non satisfaits en zone urbaine, tous ont avancés trois principales raison, la Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers, la Non information des populations de la gestion communale et la Méconnaissance des actions menées par la commune. En zone rural par contre, les raisons plus étalées. La plus marquante est la Non information des populations de la gestion communale selon 91,18% des ménages, suivi de la lourdeur dans le traitement des demandes des usagers, déclaré par 51,50% des ménages et la Méconnaissance des actions menées par la commune. Les autres raisons ne sont pas certes négligeables, mais avancées juste par quelques ménages.

III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux

Il a ainsi demandé aux ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'institution communal de koza. Les ménages se sont plus engagés en milieu urbain que rural. En zone urbaine, neuf ménages sur dix ont déclarés contribuer à Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté, 4,7% s'engagent à l'alimentation et exploitations des boîtes à suggestions. 57,14% des ménages choisissent la participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions). Aussi, 14,28% s'engagent dans la sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires, 9,52% décider d'adhérer à des groupes d'écoute des radios communautaires et enfin 66,67% des ménages s'engagent à participer aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune.

Tableau 3. 43 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'institution communale à travers									
	Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions	Consultation du babillard de la commune	Animation des tranches d' antenne dans les radios communautaires	Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires	Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires	Adhésion à des groupes d' écoute des radios communautaires	Participation aux réunions d' information et de sensibilisation de la commune	Autres
Urbain	90,50	4,76	57,14	0	0	0	14,28	9,52	66,67	0
Rural	59,90	10,41	38,29	2,60	0,74	0	7,063	10,04	26,76	8,20
Ensemble	62,10	10	39,65	2,41	0,690	0	7,59	10	29,65	7,60

Source : Enquête CCAP2, koza 2022

En milieu rural, 59,90% décident de contribuer à la diffusion des informations communales dans la communauté, 10,41% s'engagent à l'alimentation et exploitations des boîtes à suggestions, 38,29% participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions). Aussi, 7,063 des ménages s'engagent dans la sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires, 10,04 d'adhérer à des groupes d'écoute des radios communautaires et 26,76 des ménages s'engagent à participer aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune.

CHAPITRE IV : PLAN D'ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE

Dans cette partie, il sera question de présenter le plan d'action pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique et la mise en place d'un cadre de suivi de ces actions. La participation de population à l'offre des services publics permet en effet d'abord de satisfaire leur désir légitime de prendre part à des décisions qui influent sur leur existence et leur mode de vie ; mais elle permet aussi d'identifier les besoins à satisfaire prioritairement, de mobiliser les ressources disponibles et de répartir au mieux les services ou les produits susceptibles de satisfaire ces besoins. Ainsi, l'implication des populations dans l'offre des services publics est très importante, car elle contribue à l'amélioration de l'offre de ces services dans leur différente localité. Pour ce faire, la mise en commun de leur action va permettre la mise sur pied d'un plan d'action pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique. Ce plan d'action est précédé au préalable d'un dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements et enfin d'un plan d'action détaillant les différentes actions à mettre en œuvre pour l'amélioration des services publique rendu et les différents responsables des quatre secteurs développés dans ce rapport entre autres : l'approvisionnement en eau, les services de santé, les services d'éducation et les services communaux**.**

IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements

Le dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un outil permettant d'impliquer les populations dans l'amélioration des services publics rendus. La présente section se décompose en 4 axes principaux : la composition et attributions du comité de suivi-évaluation participatif, les indicateurs de suivi et d'évaluation, et le reporting des activités.

IV.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

Le Comité de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un organe consultatif mis en place par arrêté communal. Il est composé de 06 membres. Les critères de sélection qui ont permis leur choix sont :

- Etre élu local au moins pour le poste du Président ;
- Résider de préférence dans la Commune ;
- Etre disponible ;
- Avoir une connaissance de la Commune ;
- Avoir des connaissances dans les différents centres d'intérêts ;

- Maîtriser le processus de planification locale ;
- Ne pas faire partie de l'Exécutif Communal.

IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif

Le comité de suivi – évaluation participatif a comme attributions :

- S'assurer de la mise en œuvre des activités du plan d'action ;
- Suivre et évaluer l'exécution des activités du plan d'action ;
- Apprécier le niveau d'engagement des responsables d'activités dans leurs tâches d'une part, d'atteintes des résultats, des changements produits au niveau des personnes, des structures et de la Commune d'autre part ;
- Permettre au Conseil Municipal ou à l'Exécutif Municipal de prendre à temps les mesures idoines pour corriger et ajuster les actions, les stratégies et les projets ;
- Veiller à une implication des populations dans les activités spécifiques de la communes (Budgets, réalisations, compte administratif, initiatives …) ;
- Eveiller la prise de conscience des populations à assumer leur rôle de suivi et d'évaluation des projets et réalisations (au niveau de leur mise en œuvre et de leur fonctionnement) par les sensibilisations ;
- Engager les populations dans les projets d'envergures, les initiatives de développement de la commune ;
- Mesurer et analyser les écarts au vu des objectifs :
- Prendre les mesures correctives pour rattraper les écarts ;
- Donner son avis sur le déroulement de l'ensemble des activités du plan d'action sur la base des rapports d'avancement ;
- Proposer à l'exécutif et au conseil communal toutes mesures susceptibles de rendre facile l'exécution des activités du plan d'action ;
- Veiller à la mise en œuvre effective des décisions ;
- Communiquer, informer l'exécutif communal sur l'état d'avancement des activités rencontrées dans l'exécution de leurs missions ;

Toutefois, le Comité doit tenir des réunions, des séances de travail pour s'assurer de la mise en œuvre effective des activités du plan d'action.

Le Comité siège tous les trois mois et rédige un rapport d'activités trimestriel qui est soumis à l'attention du Maire,

Les fonctions de membre du Comité sont gratuites. Toutefois, certaines charges liées au fonctionnement du Comité seront imputées au budget de la commune.

Toute personne peut, en raison de ses compétences et sur décision du Président, être invitée à assister aux travaux dudit Comité, avec voix consultative. Le Président peut aussi inviter tout conseiller Municipal en fonction de ses compétences.

Le mandat du Comité est de trois (3) ans renouvelables.

IV.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

- Le président :
- Le rapporteur :
- Les membres :

- 01 représentant de la sous-préfecture ;
- 02 représentants de la société civile au niveau communal
- 02 représentants des chefferies traditionnelles ;
- 01 représentant du secteur de la santé (médecin chef de district de l'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'éducation (délégué d'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'eau ;
- 02 leaders d'opinion au niveau local ;
- 02 leaders religieux ;
- 02 mouvements associatifs (au moins une association des femmes).

IV.2. Plan d'actions dans les secteurs cibles du ScoreCard

Tableau 4. 1 : Plan d'actions

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
Approvisionnement en eau potable										
Améliorer l'accès à l'eau potable dans la Commune de Koza	Impliquer les populations dans la gestion des points d'eau	Redynamisation des COGES points d'eau existant	CCD	2022	2024	Nombre de COGES redynamisé	25%	100%	Rapport / PV de réunion de redynamisation des COGEs	
		Capacitation des COGES sur la thématique de la bonne gestion	CCD	2022	2024	Nombre de COGES formés	0%	80%	Rapport / PV de formation des COGES, images	
		Sensibiliser la population sur le bien-fondé des cotisations	CCC	Septembre 2022	Septembre 2023	Nombre de personnes sensibilisées	0%	80%	Nombre de séance de sensibilisation organisée	
		Sensibilisation des populations sur la maintenance préventive des points d'eau	Artisan réparateur	Octobre 2022	Décembre 2023	Nombre de COGES	37%	100%	Rapport / PV de formation	
		Organisation de séance de formation de population sur la chaine de l'eau	CCD/ Responsable secteur eau	2022	2024	Nombre de personnes formés	0%	80%	Rapport / PV de formation des COGES, images	
		Organisation des séances de formation des	CCD/ Responsabl	2022	2024	Nombre de personnes formées sur	0	50	Rapport / PV de formation des COGES, images	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
	Améliorer la qualité de l'eau	populations sur les techniques de potabilisation de l'eau	e secteur eau			la potabilisation de l'eau				
		Organisation des campagnes de chloration des points d'eau	CCD/ Responsable secteur eau	2022	2023	Nombre de point d'eau chlorés	0%	10%		
		Sensibilisation des populations sur l'importance des cotisations	CCD/ Responsable secteur eau	2022	2023	Nombre de personnes sensibilisées	0%	50%	Rapport / PV de formation des populations	
Santé										
Améliorer l'accès aux soins de santé de qualité	Faciliter l'accès aux personnels soignants	Plaidoyer pour l'équipement des FOSA	Représentant chef de district de santé	2022	2024	Nombre de plaidoyer rédigé	0	02	Fiche décharge plaidoyer envoyé	
		Sensibilisation des personnels soignants sur leur présence dans les FOSA en zone rural	Chef de district	*2022*	*2024*	Nombre de plaidoyers rédigés	0	80%	Fiche décharge plaidoyer envoyé	
		Plaidoyer pour l'approvisionnement des FOSA en médicaments	Chef de district	2022	2024	Nombre de plaidoyer rédigé	0	50%	Fiche décharge plaidoyer envoyé	
Education										

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
Améliorer l'accès à une éducation de qualité	Améliorer la qualité de l'éducation	Plaidoyer pour l'équipement des établissements en tables-bancs	Maire	2022	2024	Nombre de table bancs distribués		/	PV de réception	
		Sensibilisation des parents sur le recrutement du personnel vacataire	Président APEE	Août 2022	Septembre 2022	Nombre de personnel recruté	-	70%	Nombre de personnel vacataire prix en charge	
Commune										
Faciliter l'accès aux services rendus de la commune	Implication de la population dans les activités de la commune	Organisation des portes ouvertes au niveau de la commune	SG	Septembre 2022	Décembre 2022	Nombre d'évènement organisés	0	05	Rapport	
	Rendre accessible les services de la commune	Réduire les délais des services communaux	SG	2022	2023	Nombre d'usager satisfaits	25%	90%	Rapport d'une enquête de satisfaction des usagers	

.

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Arrivé au terme de cette étude, il était question d'évaluer la satisfaction des ménages de la commune de koza vis-à-vis des offres de services et des services rendus au niveau communal. La méthodologie a consisté à administrer un questionnaire aux ménages et de entretiens avec les sectoriels. En plus des services rendus au niveau de la commune, trois autres secteurs de base ont été considérés à savoir le secteur de l'approvisionnement en eau, le secteur de la santé et le secteur éducatif. Les activités de terrain ont été effectuées par l'OSC « Gic Gradev » qui a eu la charge de conduire cette étude sous l'encadrement du PNDP et l'accompagnement de l'INS.

Une fois les données collectées une analyse a permis de ressortir l'état des lieux des différentes offres de services dans la commune dans les secteurs de l'eau de la santé, de l'éducation et les services rendus au niveau de la commune. Ensuite les ménages se sont exprimés sur l'appréciation de chaque secteur dans la commune. Enfin les ménages ont données des raisons des insatisfactions dans chaque secteur de l'eau, la santé et l'éducation et ont pris des engagements visant à améliorer les différents services offerts et les services rendus au niveau de la commune. L'étude s'est achevée par la mise sur pied d'un plan d'action dans les quatre secteurs étudié selon les actions réalistes et soumis à l'appréciation et la validation de l'exécutif communal. Un comité de suivi des actions a été mis en place par arrêté communal pour faciliter la mise en œuvre effective du plan d'action. Un outil de suivi été proposé au comité dans ce sens.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des participants à la réunion de restitution du rapport

Annexe 2 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard

QUESTIONNAIRE COMMUNE

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Votre commune compte combien de villages / quartiers ?	|__|__|__|
S1Q06	Quel est l'effectif de la population de votre commune ? (Préciser l'année de référence)	|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Votre commune connait-elle l'effectif de la population par village ? 1=Oui 2=Non	|__|
S1Q08	Fonction du répondant : 1. Maire 2. Adjt au Maire 3. SG 4. RM 5. CCD 6. Autres_____	|__|
S1Q09	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|_ _|__|
S1Q10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	- |__|__|/|__|__|/|__|__| __|__|
S1Q11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__| __|__|
S1Q12	Nom du superviseur communal _____	
S1Q13	Coordonnées GPS de la commune X _____Y_____Z_____	|__|
S1Q14	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à précise 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q15	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable					
Type de point d'eau potable	**S2Q01 :** Votre commune dispose-t-elle de ce point d'eau ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	**S2Q02 :** Combien de points d'eau potable de ce type compte votre commune ?	**S2Q03 :** Combien de points d'eau potable de ce type sont fonctionnels dans votre commune ?	**S2Q04 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion ?	**S2Q05 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel ?
A. Puits avec pompe à motricité humaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
B. Puits avec pompe électrique	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
C. Forages avec pompe à motricité humaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable					
D. Forage avec pompe électrique	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
E. Borne-fontaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
F. Source	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
G. Réseau d'adduction d'eau communal	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
H. Adduction en eau potable (CAMWATER)	|__|				

S2Q06	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en eau dans la commune ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q07	Tous les villages / quartiers sont-ils approvisionnés en eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q08	Dans votre commune, combien de villages / quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable ?		|__|__|__|
S2Q09	Votre commune dispose-t-elle d'un service de gestion de l'eau potable ? 1=Oui 2=Non si non allez à la section 3		|__|
S2Q09a	Ce service de gestion de l'eau potable accompagne-t-il les mécanismes communautaires d'entretien et de gestion des points d'eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q09b	En quoi consiste cet accompagnement ?	A. Suivi technique 1=Oui 2=Non	|__|
		B. Appui financier 1=Oui 2=Non	|__|
		C. Renforcement des capacités 1=Oui 2=Non	|__|
		D. Appui logistique 1=Oui 2=Non	|__|
		X. Autres (à préciser) _____	|__|

Section 3 : Services communaux			
Nature du service	**S3Q01 :** Votre commune offre-t-elle « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	**S3Q02 :** Y a-t-il un délai fixé et connu pour offrir « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	**S3Q03 :** Quel est en jours le délai fixé pour offrir « le service » Unité / Temps
A. Etablissement d'actes d'état-civil	|__|	|__|	|__|__|
B. Délivrance des documents d'urbanisme	|__|	|__|	|__|__|
C. Aménagement des voiries	|__|	|__|	|__|__|
D. Gestion des déchets / Assainissement	|__|	|__|	|__|__|
E. Légalisation des documents	|__|	|__|	|__|__|
F. Authentification des documents	|__|	|__|	|__|__|
G. Hygiène et salubrité	|__|		

H. Aménagement des espaces verts et de loisirs	|__|	[redacted]
I. Aménagement des aires de jeux	|__|	
J. Eclairage public	|__|	
K. Transport public	|__|	
L. Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	|__|	
X. Autres (à préciser) _____	|__|	

QUESTIONNAIRE DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MINEE

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Fonction du répondant 1. DD 2. Chef Serv 3. Chef de bur 4. Cadre 6. Autres _____	|__|
S1Q06	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	
S1Q10	Coordonnées GPS de la DD/MINEE X _____Y_____Z_____	|__|
S1Q11	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à précise 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	|__|
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable					
Type de point d'eau potable	**S2Q01 :** La commune dispose-t-elle de ce point d'eau ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	**S2Q02 :** Combien de points d'eau potable de ce type compte la commune ?	**S2Q03 :** Combien de points d'eau potable de ce type sont fonctionnels dans la commune ?	**S2Q04 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion ?	**S2Q05 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel ?
A. Puits avec pompe à motricité humaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
B. Puits avec pompe électrique	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
C. Forages avec pompe à motricité humaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
D. Forage avec pompe électrique	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
E. Borne-fontaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
F. Source	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable					
G. Réseau d'adduction d'eau communal	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
H. Adduction en eau potable (CAMWATER)	|__|				

S2Q06	Selon vous, les besoins en eau dans la commune sont-ils entièrement couverts ? 1=Oui 2=Non	|__|
S2Q07	Tous les villages / quartiers sont-ils approvisionnés en eau potable ? 1=Oui 2=Non	|__|
S2Q08	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable ?	|__|__|__|
S2Q09	La commune dispose-t-elle d'un service de gestion de l'eau potable ? 1=Oui 2=Non si non fin du questionnaire	|__|
S2Q09a	Ce service de gestion de l'eau potable accompagne-t-il les mécanismes communautaires d'entretien et de gestion des points d'eau potable ? 1=Oui 2=Non	|__|
S2Q09b	En quoi consiste cet accompagnement ? — A. Suivi technique 1=Oui 2=Non	|__|
	B. Appui financier 1=Oui 2=Non	|__|
	C. Renforcement des capacités 1=Oui 2=Non	|__|
	D. Appui logistique 1=Oui 2=Non	|__|
	X. Autres (à préciser) _____	|__|

QUESTIONNAIRE DELEGATION DEPARTEMENTALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Fonction du répondant 1. DD 2. Chef Serv 3. Chef de bur 4. Cadre 6. Autres _____	|__|
S1Q06	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|_ _|__|
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__| __|__|
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__| __|__|
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	
S1Q10	Coordonnées GPS de la DD/MINESEC X _____ Y_____ Z_____	|__|
S1Q11	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à précise 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	……|__|
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des établissements secondaires				
Ordre d'enseignement	**S2Q01 :** Dans la commune, « l'ordre d'enseignement » existe-t-il dans l'enseignement secondaire ? 1=Oui 2=Non Si non allez à l'ordre suivant	**S2Q02 :** Combien d'établissements du secondaire compte la commune dans l' « ordre d'enseignement » ?	**S2Q03 :** Combien d'établissements du secondaire dans la Commune sont non opérationnels dans l' « ordre d'enseignement » ?	**S2Q04 :** Combien d'établissements du secondaire dans la Commune disposent de salles de classe en matériaux définitifs dans l' « ordre d'enseignement » ?
A. Public	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
B. Privé laïc	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
C. Privé confessionnel	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

S2Q05	Combien d'établissements du secondaire la carte scolaire prévoit-elle dans la commune ?	|__|__|__|__|
S2Q06	Connaissez-vous le nombre d'établissements du secondaire dans la commune ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez au S2Q09	|__|
S2Q07	Combien d'établissements du secondaire compte effectivement la commune ?	|__|__|__|__|
S2Q08	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en éducation de la commune dans les enseignements secondaires ? 1=Oui 2=Non	|__|
S2Q09	Combien d'établissements du secondaire disposent d'une Association des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) fonctionnelle ?	|__|__|__|__|
S2Q10	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par un établissement du secondaire selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?	|__|__|__|
S2Q11	Combien d'établissements du secondaire dans la commune sont à cycle complet (premier cycle et second cycle) ?	|__|__|__|
S2Q12	Y a-t-il des établissements du secondaire dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui (Si Oui, combien) 2=Non	|__||__|__|__|__|

QUESTIONNAIRE DISTRICT SANTE

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Numéro du Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Combien de villages / quartiers de la commune se trouvent dans votre district de santé ?	|__|__|__|
S1Q06	Quel est l'effectif de la population de la commune se trouvant dans votre district de santé ?	|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Connaissez-vous la population par village de la commune se trouvant dans votre district de santé ? 1=Oui 2=Non	|__|
S1Q08	Fonction du répondant 1. Chef de District 2. Autre personnel _____	|__|
S1Q09	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__| __|__|__|
S1Q10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__ |__|__|__|
S1Q11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__ |__|__|__|
S1Q12	Nom du superviseur communal _____	
S1Q13	Coordonnées GPS du district de santé X _____ Y_____ Z_____	|__|
S1Q14	Résultat de la collecte _____	
S1Q15	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Formations sanitaires										
Type de formations sanitaires	***S2Q01 :*** la formation sanitaire de ce type existe-t-elle dans la commune ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	***S2Q02 :*** Combien de formations sanitaires de ce type avez-vous dans la Commune ?	***S2Q03 :*** Combien de formations sanitaires de ce type sont non fonctionnelles ?	***S2Q04 :*** Combien de formations sanitaires de ce type disposent d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels ?	***S2Q05 :*** La formation sanitaire de ce type bénéficie-t-elle de l'accompagnement de la Commune pour son entretien et sa gestion ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	***S2Q06 :*** En quoi consiste cet accompagnement ?				
						A. Suivi technique	B. Appui financier	C. Renforcement des capacités	D. Appui logistique	X. Autres (à préciser)
A. Centre de santé / Centre de santé intégrée	|__|	|-__|__|__|__|	|-__|__|_ _|__|	|-__|__|__|_ _|	|__|	|_ _ _|	|_ _ _|	|__|	|_ _ _|	|_ _ _|
B. Centre Médical d'Arrondissement	|__|	|-__|__|__|__|	|-__|__|_ _|__|	|-__|__|__|_ _|	|__|	|_ _ _|	|_ _ _|	|__|	|_ _ _|	|_ _ _|
C. Hôpital de district	|__|	|-__|__|__|__|	|-__|__|_ _|__|	|-__|__|__|_ _|	|__|	|_ _ _|	|_ _ _|	|__|	|_ _ _|	|_ _ _|
D. Hôpital régional	|__|	|-__|__|__|__|	|-__|__|_ _|__|	|-__|__|__|_ _|	|__|	|_ _ _|	|_ _ _|	|__|	|_ _ _|	|_ _ _|
E. Hôpital de référence										
F. Formation sanitaire privée	|__|	|-__|__|__|__|	|-__|__|_ _|__|	|-__|__|__|_ _|	|__|	|_ _ _|	|_ _ _|	|__|	|_ _ _|	|_ _ _|
X. Autres (à préciser) _____ ___	|__|	|-__|__|__|__|	|-__|__|_ _|__|	|-__|__|__|_ _|	|__|	|_ _ _|	|_ _ _|	|__|	|_ _ _|	|_ _ _|

S2Q 07	Selon vous, le nombre de formations suffit-il pour couvrir les besoins sanitaires dans la commune ? 1=Oui 2=Non	|__|
S2Q 08	Tous les villages / quartiers de la commune sont-ils couverts par une formation sanitaire ? 1=Oui 2=Non. Si oui, fin du questionnaire	|__|
S2Q 09	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une formation sanitaire selon les normes requises ?	|__|__|__|

QUESTIONNAIRE INSPECTION DE L'EDUCATION DE BASE

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Fonction du répondant : 1. Inspecteur 2. Chef de bureau 3. Autre personnel _____	|__|
S1Q06	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	
S1Q10	Coordonnées GPS de l'Inspection X _____ Y_____	|__|
S1Q11	Z_____	|__|
	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent 6=Autres (à préciser)	
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mau	|__|

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires						
Cycle	**S2Q01 :** Combien d'écoles la carte scolaire prévoit-elle dans la commune dans le cycle ?	**S2Q02 :** Connaissez-vous le nombre d'écoles dans le cycle ? 1=Oui 2=Non Si S2Q02=2 allez au cycle suivant	**S2Q03 :** Combien d'écoles compte effectivement la commune dans le cycle ?	**S2Q04 :** Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en éducation de base de la commune dans le cycle ? 1=Oui 2=Non	**S2Q05 :** Combien d'écoles disposent d'une Associations des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) fonctionnelles dans le cycle ?	**S2Q06 :** Combien d'écoles parents compte la commune dans le cycle ?
Maternel	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
Primaire	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

Cycle	**Ordre d'enseignement**	**S2Q07 :** Dans votre commune, « l'ordre d'enseignement » existe-t-il dans « le cycle » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez à l'ordre suivant	**S2Q08 :** Combien d'écoles compte la commune dans l' « ordre d'enseignement » du « cycle » ?	**S2Q09 :** Combien d'écoles sont non opérationnelles dans l' « ordre d'enseignement » du « cycle » ?	**S2Q10 :** Combien d'écoles disposent de salles de classe en matériaux définitif dans l' « ordre d'enseignement » du cycle ?
Maternel	A. Public	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	B. Privé laïc	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires					
	C. Privé confessionnel	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	D. Ecole de parents	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
Primaire	A. Public	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	B. Privé laïc	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	C. Privé confessionnel	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	D. Ecole de parents	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

S2Q11	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une école selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?	|__|__|__|
S2Q12	Combien d'écoles primaires de la commune sont à cycle complet (disposant des trois niveaux : Initiation, Cours élémentaire et Cours moyen) ?	|__|__|__|__|
S2Q13	Y a-t-il des écoles primaires dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui 2=Non	|__|
S2Q13a	Si Oui à S2Q13, combien ?	|__|__|__|__|

QUESTIONNAIRE MENAGE

Section I. IDENTIFICATION		
S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Commune _____	|__|__|__|
S1Q04	Lot de communes _____	|__|__|
S1Q05	Numéro séquentiel de la Zone de Dénombrement _____	|__|__|
S1Q06	Strate de résidence : _____ 1=Urbaine 2=Rurale	|__|
S1Q07	Nom de la localité _____	
S1Q08	Numéro de structure _____	|__|__|__|
S1Q08a	Numéro du ménage dans l'échantillon _____	|__|__|
S1Q09	Coordonnées GPS du ménage X_____Y_____Z _____	
S1Q10	Nom du chef de ménage_____	
S1Q11	Sexe du chef de ménage _____ 1=Masculin 2=Féminin	|__|
S1Q12	Nom de l'enquêté _____	
S1Q13	Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage (voir codes) _____	|__|
S1Q14	Sexe de l'enquêté : _____ 1=Masculin 2=Féminin	|__|
S1Q15	Age de l'enquêté (en année révolue) _____	|__|__|

S1Q16	Téléphone de l'enquêté _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q17	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q18	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q19	Nom de l'enquêteur _____	
S1Q20	Nom du superviseur communal _____	
S1Q21	Résultat de la collecte _____ 01=Enquête complète 04=Absence d'un répondant compétent 02=Enquête incomplète 05=Logement vide ou pas de logement à l'adresse 03=Refus 96=Autres (à préciser) (Si la réponse est différente de 1 et 2, fin du questionnaire)	|__|__|
S1Q22	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mau	|__|

Section II. EAU POTABLE			
			1=oui 2=non 8=NSP
S2Q01	Quels types de point d'eau disposez-vous dans votre village/quartier ?	A. Puits avec pompe à motricité humaine B. Puits avec pompe électrique C. Puits à ciel ouvert D.Forage avec pompe à motricité humaine E.Forage avec pompe électrique F. Borne-fontaine G.Source H. Marre I.Réseau d'adduction d'eau J. Adduction en eau potable (CAMWATER) K.Rivière X. Autres-à préciser)_____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S2Q01 a	Votre principale source d'approvisionnement en eau est-elle publique ou privée ? 1=Publique 2=Privée Si 2 ⟶ S2Q18		|__|
S2Q02	Quelle est votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? (Une seule réponse) 01= Puits avec pompe à motricité humaine 04=Forages avec pompe à motricité humaine 02= Puits avec pompe électrique 03 = Puits à ciel ouvert 06 =Source 07 . = Rivière 04 =Forage avec pompe électrique 08=Adduction en eau potable 09 = Borne-fontaine 10 =Marre		|__|__|
S2Q03	Cette eau est-elle disponible toute l'année ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q04	Avez-vous accès à ce point d'eau à tout moment de la journée ? 1=Oui 2=Non Si oui ⟶ S2Q07		|__|
S2Q05	Si non, quelle est la fréquence quotidienne de disponibilité du point d'eau ? 1=Une fois ; 2=Deux fois ; 3=Trois fois		|__|

Section II. EAU POTABLE			
S2Q06	Cette fréquence correspond-elle à votre besoin courant en eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q07	Ce point d'eau a-t-il été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis …… ? 1=Oui ~~2=Non si~~ non S2Q08		|__|
S2Q07 a	Si votre point d'eau a été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ……, après combien de temps a-t-il été remis en service ? 1=Moins d'une semaine 2=Entre une semaine et un mois 3=Entre un mois exclu et trois mois 4=Plus de trois mois 5=Pas encore, si 5 → S2Q08		|__|
S2Q07 b	Par qui a-t-il été remis en service ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Autre acteur de la remise en service du point d'eau ?	A= Commune	|__|
		B=Etat	|__|
		C=Une élite	|__|
		D=Le comité de gestion du point d'eau	|__|
		E=Chef de village/quartier	|__|
		F=CAMWATER/SNEC/CDE	|__|
		H = Ne sait pas	|__|
		X=Autres partenaires : _____	|__|
S2Q08	Qui intervient dans la gestion, l'entretien et la maintenance (préventive et usuelle) du point d'eau ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Qui d'autre ? Autre intervenant ?	A=COGES B=Commune C=CAMWATER D=Communauté X=Autres	|__| |__| |__| |__| |__|
Si S2Q08 = A	***S2Q08a***	Votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES ? 1=Oui 2=Non si non allez à S2Q09	|__|
	S2Q08b	A quelle fréquence votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES (unité nombre) ? Unité 1= jour, 2= Semaine 3 =Mois 4 = Trimestre 5 =Semestre 6 = Année	|__| |__|__|
	S2Q08c	Quel est le montant de cette contribution financière de votre ménage au fonctionnement du COGES (FCFA) ?	|__|__|__|__|__|
	S2Q08d	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Insignifiant	|__|
S2Q09	A quelle distance moyenne du ménage se trouve votre principale source publique d'approvisionnement en eau (unité, nombre) ? 1= m 2= Km		|__| |__|__|__|
S2Q10	Combien de minutes en moyenne vous faut-il à pied pour arriver au point d'eau		|__|__|__|
S2Q11	Quel est le temps moyen en minutes d'attente au point d'eau ?		|__|__|__|
S2Q12	Quelle appréciation faites-vous du service rendu par votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? 1.Très bon 2. Bon 3. Passable 4. Mauvais 5. Très mauvais		|__|
S2Q13	Cette eau a-t-elle une odeur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois …3=Jamais 8=NSP		|__|
S2Q14	Cette eau a-t-elle un goût ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		|__|
S2Q15	Cette eau a-t-elle une couleur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		|__|
S2Q16	Combien de personnes avez-vous l'habitude de trouver à ce point d'eau ?		|__||__||__|

	Section II. EAU POTABLE		
S2Q17	Avez-vous exprimé à titre individuel ou collectif un besoin en matière d'approvisionnement public en eau potable au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis …….. ? 1=Oui 2=Non Si non S2Q18		|__|
S2Q17 a	A qui vous êtes-vous adressé ? (Plusieurs réponses possibles) Autre ?	A. Maire (commune) B. Etat (sectoriels) C. Une élite D. Le comité de gestion du point d'eau E. Chef de village/quartier F. Autorités administratives G. CAMWATER/SNEC/CDE X. Autres partenaires : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S2Q17 b	Votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=Oui 2= Non 3=En cours d'étude si 2 ou 3 S2Q18		|__|
S2Q17c	Si vous avez-eu une réponse favorable, après combien de temps votre besoin a-t-il été satisfait (unité nombre) ? 1 =minutes, 3 =heures, 4 = jour, 5 = semaine, 6 = mois, 7 = année		|__||__|__|
S2Q18	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec l'approvisionnement public en eau potable dans votre village / quartier ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait 2= Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 S2Q20.		|__|
S2Q19	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage en ce qui concerne l'approvisionnement public en eau potable dans votre village (plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement du point d'eau B. Mauvaise qualité de l'eau C. Insuffisance des points d'approvisionnement en eau D. Mauvaise gestion du point d'eau E. Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne F. Coût élevé de l'approvisionnement en eau X. Autres à préciser : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S2Q20	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	A. Points d'eau supplémentaires	
		A1 Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire A2 Donation du site de construction d'un point d'eau A3 Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..)	|__| |__| |__|
		B. Amélioration de la gestion des points d'eau existants	
		B1 Redynamisation/mise en place du COGES B2. Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau B3 Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES B4 Suivi de la production des compte-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES B5 Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	|__| |__| |__| |__| |__|
		C. Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants	
		C1 Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité	|__|

Section II. EAU POTABLE			
		C2 Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau	|__|
		X. Autres à préciser _____	|__|

Section III. SANTE			
S3Q01	Quel type de formation sanitaire existe-t-il dans votre village/quartier ?	1=Oui 2=Non 8=NSP	
		A. Centre de santé intégrée	|__|
		B. Centre Médical d'Arrondissement	|__|
		C. Hôpital de district	|__|
		D. Hôpital régional	|__|
		E. Hôpital de référence	|__|
		F. Formation de santé privé	|__|
		X. Autres (à préciser)	|__|
S3Q01 a	Dans quel type de formation sanitaire vous rendez-vous le plus fréquemment pour votre prise en charge sanitaire ? 1= Publique 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si S3Q01=1 passer à S3Q02 Si S3Q01= 2 ou 3 continuer		|__|
S3Q01 b	Quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ces formations ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Distance	|__|
		B. Coût	|__|
		C. Accueil	|__|
		D. Qualité des soins	|__|
		E. Disponibilité du personnel	|__|
		F. Disponibilité de médicaments	|__|
		X. Autres à préciser :	|__|
S3Q01 c	Vous arrive-t-il de fréquenter des formations sanitaires publiques pour obtenir des soins ? 1=Oui 2=Non Si Non, passer à la section suivante		|__|
S3Q02	Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ? 1= CS/CSI 2= Hôpital/CMA 3= Hôpital de district 4. Hôpital de régional 5. Hôpital de référence		|__|
S3Q02 a	Cette formation sanitaire est-elle la plus proche de votre ménage ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q02 b	A quelle distance de votre ménage se trouve cette formation sanitaire (unité et nombre) ? Code unité : 1= m 2= Km		|__||__|__|

Section III. SANTE			
S3Q02c	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour atteindre cette formation sanitaire à pied lorsque vous êtes en bonne santé ? (unité et nombre) Code unité : 1=minute 2=heure		|__||__|__|__|
Les questions S3Q03 à S3Q11 portent sur la dernière fois qu'un membre de votre ménage s'est rendu à cette formation sanitaire la plus proche.			
S3Q03	Le personnel soignant était-il présent ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q04	Le petit matériel était-il toujours disponible ? (Plusieurs réponses services).	1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
		A. ciseaux	|__|
		B. Seringues	|__|
		C. Alcool	|__|
		D. Coton	|__|
		E. Bétadine	|__|
		F. Thermomètre	|__|
		G. tensiomètre	|__|
		H. Balance	|__|
		I. Gants	|__|
		X. Autres à préciser :	|__|
S3Q05	Cette formation sanitaire disposait-t-elle des services suivants ? (Plusieurs réponses possibles). Autre service ? Si non, allez à S10.	1=Oui 2= Non 8=NSP	
		A. Maternité	|__|
		B. Pédiatrie	|__|
		C. Laboratoire	|__|
		D. Petite Chirurgie	|__|
		E. Hospitalisation	|__|
		X. Autres à Préciser :_____	|__|
S3Q06	Combien avez-vous payé pour sa consultation ordinaire ? (Frais de session) montant en Francs CFA		|__||__||__||__||__|
S3Q07	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Faible		|__|
S3Q08	En plus des frais de session, le personnel a-t-il exigé d'autres frais non autorisés pour vous servir (monétaire, surfacturage, matériel, etc.) ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q09	Comment cette personne a jugé l'accueil du personnel soignant de cette formation sanitaire ? 1=Bon 2=Passable 3=Mauvais		|__|

Section III. SANTE			
S3Q10	Existe-t –il dans cette formation sanitaire un point d'approvisionnement en médicaments (pharmacie/pro-pharmacie) ? 1=Oui 2=Non 8= NSP → **Si non S3Q12**		|__|
S3Q11	Les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité y étaient–ils toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
S3Q12	Cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage permet-elle de résoudre la plupart des problèmes de santé que vous rencontrez dans votre ménage ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q13	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de santé délivrés dans cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage ? (Encerclez une seule réponse) 1=Très satisfait 2=Satisfait 3=Passable 4=Insatisfait 5=Très Insatisfait Si 1 ou 2 allez à S3Q15		|__|
S3Q14	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage sur les services reçus de la formation sanitaire fréquentée ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement des formations sanitaires	|__|
		B. Mauvaise qualité des services offerts	|__|
		C. Absentéisme du personnel	|__|
		D. Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire	|__|
		E. Monnayage des soins	|__|
		F. Insuffisance de médicaments	|__|
		G. Mauvaise qualité des équipements	|__|
		H. Insuffisance des équipements	|__|
		I. Coût élevé de l'accès aux soins de santé	|__|
		X. Autres (à préciser) : _____	|__|
S3Q15	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service de santé ? (Plusieurs réponses). Autre action ?	A. Formations sanitaires supplémentaires	
		A1 Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	|__|
		A2 Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	|__|
		B. Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires existantes	
		B1. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires	|__|
		B2. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	|__|
		Amélioration de la gestion des FOSA	

Section III. SANTE			
		. La redynamisation du COSA/COGE	|__|
		. L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	|__|
		. L'accueil et la prise en charge des patients	|__|
		. La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière	|__|
		. Plaidoyer pour l'affectation du personnel	|__|
		. Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	|__|
		Réduction du coût d'accès aux soins de santé	
		. Subvention de la COSA	|__|
		D2. Le Développement de partenariats publics-privés	|__|
		D3. La négociation des jumelages et intercommunalités	|__|
		X. Autres à préciser	|__|

Section IV. EDUCATION						
S4Q01	Combien d'enfants dans votre ménage ont un âge compris entre 3 et 24 ans ? Si aucun, allez à la section suivante.					|__|__|
Noms des enfants du ménage dont l'âge est compris entre 3 et 24 ans			_____	_____	_____	_____
S4Q02	« Nom » fréquente –t-il une école au cours de l'année 2021/2022 ? 1 = Oui 2 = Non		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q03	Dans quel cycle d'enseignement fréquente « nom » 1= Maternel 2= Primaire 3 = Secondaire 1er cycle 4 = Secondaire 2ème cycle 5 = Professionnelle		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q04	Dans quel ordre d'enseignement ? 1= Public 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si Public, passez à l'enfant suivant		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q05	Si privé laïc ou privé confessionnel, quelles sont les raisons pour	Eloignement	|__|	|__|	|__|	|__|
		Coût	|__|	|__|	|__|	|__|

Section IV. EDUCATION						
	lesquelles vous optez pour ce type d'établissement ? 1=oui 2=non	Qualité de l'éducation	|__|	|__|	|__|	|__|
Cycle d'enseignement			***Maternel***	***Primaire***	***Secondaire***	***Formation professionnelle***
S4Q06	Votre village/quartier dispose-t-il du cycle d'enseignement public « Nom du cycle » d'enseignement public ? 1=Oui 2=Non. Si non, passez au cycle suivant		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q07	Cet établissement scolaire public du/de (nom du cycle) est-il le plus proche ? 1=Oui 2=Non		|__|	|__|	|__|	|__|
Pour un cycle donné, les questions S4Q08 à S4Q24b s'adressent à l'enfant du ménage qui aura été sélectionné						
Cycle d'enseignement			***Maternel***	***Primaire***	***Secondaire***	***Formation professionnelle***
S4Q08	A quelle distance de votre ménage se trouve l'établissement scolaire du cycle (nom du cycle) que fréquente votre enfant ? (Unité/temps) 1 = m 2 = Km		|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|
S4Q09	Quel est le temps moyen mis par l'enfant de votre ménage pour se rendre à pieds à l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) qu'il fréquente ? (unité/temps) 1 = minutes 2 = heures		|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|
S4Q10	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquente l'enfant de votre ménage a-t-il un cycle complet ? (Distinguer le premier cycle du second cycle) 1=Oui 2=Non		|__|	|__|	|__| |__|	
S4Q11	Le centre de formation professionnelle que fréquente l'enfant de votre ménage, dispose-t-il d'un atelier complet correspondant à leurs disciplines ? 1=Oui 2=Non 8=NSP					|__|

Section IV. EDUCATION					
S4Q12	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage a-t-il une salle par niveau de classe ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q13	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, tous les élèves sont-ils assis sur un banc ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q14	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, procède-t-on à la distribution des livres scolaires aux élèves ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|		
S4Q15	Combien d'élèves en moyenne contient la (les) classe (s) dans la(les)quelle(s) l'enfant du ménage est scolarisés dans le (nom du cycle) ?	|__|__|__|	|__|__|__|	|__|__|__|	|__|__|__|
S4Q16	Comment appréciez-vous la fréquence de présence des enseignants dans la (les) classe (s) du/de (nom du cycle) dans la(les)quelle(s) l'enfant de votre ménage est scolarisé ? 1=Régulier 2=Moyennement régulier 3=Irrégulier	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q17	Participez-vous aux activités de l'APEE (Réunion) ? 1= Oui 2=Non Si 1 aller à S4Q18	|__|	|__|	|__|	
S4Q17a	Pourquoi ? (Plusieurs choix possibles). Autre raison ?				
	A. Non-respect des horaires	|__|	|__|	|__|	
	B. Durée	|__|	|__|	|__|	
	C. Réunion d'information et non d'échanges	|__|	|__|	|__|	
	D. Non reddition des comptes	|__|	|__|	|__|	
	X. Autres (à préciser)	|__|	|__|	|__|	
S4Q18	Combien payez-vous en moyenne pour les frais exigibles (inscription, APEE) de cet enfant de votre ménage dans le (nom du	Inscription --------- (en FCFA)	Inscription ------- --(en FCFA)	Inscription ------ ---(en FCFA)	Inscription ------- --(en FCFA)
		APEE ---------- (en FCFA)	APEE ---------- -(en FCFA)	APEE ---------- --(en FCFA)	APEE ---------- -(en FCFA)

Section IV. EDUCATION					
	cycle) au cours d'une année ? (inscrire le montant moyen)	Autres frais ----------(en FCFA)	Autres frais ----------(en FCFA)	Autres frais ----------(en FCFA)	Autres frais ----------(en FCFA)
		Total des frais exigibles ----------	Total des frais exigibles --------	Total des frais exigibles ---------	Total des frais exigibles ----------
S4Q19	Comment jugez-vous ces montants ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Faible	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q20	En plus des frais exigibles, votre ménage a-t-il payé des frais supplémentaires au personnel de l'établissement scolaire du (nom du cycle) pour qu'on admette l'enfant du ménage à l'école ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q21	Lorsque les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) de l'école du (nom du cycle) dans laquelle cet enfant du ménage fréquente, sont endommagées, qui s'occupe des réfections ? Autre intervenant ? A. L'APEE B. Le Maire (Commune) C. Une organisation du village D. Le MINEDUB/MINESEC/MINEFOP E. Les Elites X. Autres partenaires (à préciser) _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__|	|__| |__| |__| |__| |__| |__|	|__| |__| |__| |__| |__| |__|	|__| |__| |__| |__| |__| |__|
S4Q22	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de l'éducation dans le (nom du cycle) dans votre village / quartier ? (Une seule réponse possible) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 ⟶ ***S4Q24a***	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q23	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services de l'éducation dans le (nom du cycle) ? (Plusieurs réponses possibles) Autre raison ?				

	Section IV. EDUCATION				
	A. Eloignement de l'établissement	|__|	|__|	|__|	|__|
	B. Insuffisance de salles de classe	|__|	|__|	|__|	|__|
	C. Insuffisance d'équipements	|__|	|__|	|__|	|__|
	D. Insuffisance des écoles	|__|	|__|	|__|	|__|
	E. Manquements liés au Personnel	|__|	|__|	|__|	|__|
	E1. Assiduité,	|__|	|__|	|__|	|__|
	E2. Ponctualité	|__|	|__|	|__|	|__|
	E3. Qualité des enseignements				
	F. Absence de distribution de manuels scolaires	|__|	|__|	|__|	|__|
	G. Mauvais résultats	|__|	|__|	|__|	|__|
	H. Coûts élevés de la scolarité	|__|	|__|	|__|	|__|
	X. Autres à préciser	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q24a	Dans laquelle de ces actions au niveau communal votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
	A. Prime d'excellence aux écoles	|__|	|__|	|__|	|__|
	B. Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	|__|	|__|	|__|	|__|
	C. Suivi rapproché des relations parents/enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	D. Restauration de l'autorité des enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	E. Formation des enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	F. Plaidoyer pour l'affection du personnel	|__|	|__|	|__|	|__|
	X. Autres (à préciser) _____	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q24b	Dans laquelle de ces actions au niveau communautaire votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
	A. Participation aux activités de l'école	|__|	|__|	|__|	|__|
	B. Prime aux bons enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	C. Dénonciation des enseignants indélicats	|__|	|__|	|__|	|__|
	D. Renforcement des relations parents-enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	E. Acquittement des cotisations	|__|	|__|	|__|	|__|

Section IV. EDUCATION					
	F. Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	|__|	|__|	|__|	|__|
	G. Diffusion des compte-rendus de la gestion de l'APEE	|__|	|__|	|__|	|__|
	H. Diffusion des bonnes pratiques	|__|	|__|	|__|	|__|
	I. Contrôle de la présence régulière des enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	X. Autres (à préciser)	|__|	|__|	|__|	|__|

Section V. SERVICES COMMUNAUX							
Services communaux ↓	***S5Q01*** Avez-vous eu à demander (nom de service) à la commune dans les 12 derniers mois, c'est-à dire depuis ……? 1=Oui 2=Non → le service suivant	***S5Q02*** Comment avez-vous été accueilli lors de votre passage à la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Bien 2=Indifférent 3=Mal	***S5Q03*** Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ? (Unités, nombres) 0 = en cours, 1 =minutes, 2 =heures, 3 = jour, 4 = semaine, 5 = mois, *Si S5Q03=en cours passer à S5Q03a* *Si autre réponse, passer directement à S5Q04*	***S5Q03a*** Depuis combien de temps avez-vous sollicité ce service ? (Unités, nombres) 1 = jour, 2 = semaine, 3 = mois, 4 = année	***S5Q04*** Comment jugez-vous ce temps ? 1=Raisonnable 2=Long 3=Très long *Si S5Q04=1* → *S5Q06*	***S5Q05*** Si S5Q04=2 ou 3, qu'est ce qui en était la cause selon vous ? 1=Personnel indisponible/absent 2=Absence de matériel de travail 3=incompétence du personnel 4 = Mauvaise organisation des services 5=refus de Corrompre 6=Autres (à préciser) _____	***S5Q06*** Avez-vous été obligé de payer des frais non autorisés pour avoir ce service ? 1=Oui 2=Non
Acte de naissance	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Acte de décès	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Acte de mariage	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|

***Section V.* SERVICES COMMUNAUX**							
Légalisation des documents officiels	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Délivrance des documents d'Urbanisme	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Aménagement des voiries	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Gestion des déchets /assainissement	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Hygiène et salubrité	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Aménagement des espaces verts et de loisir	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Transport public	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Eclairage public	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Aménagement des aires de jeux	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Certificat de domicile	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Validation des plans de localisation	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Authentification des documents	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Informations	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Assistance et appui aux personnes socialement vulnérables	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	

***Section V.* SERVICES COMMUNAUX**							
Autres (à préciser) _____	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|

S5Q07	Vous ou un membre du ménage a-t-il participé aux assemblées communautaires en vue de réfléchir sur les problèmes et les priorités de développement du village / quartier initiées par la commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q08	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé du montant du budget annuel de votre commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q08a	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des actions programmées par la commune au cours de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q09	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des dépenses et recettes de la commune de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q10	La commune accompagne-t-elle votre village/quartier dans les actions de développement (animation communautaire, suivi des comités de concertation, suivi des comités de gestion, mise en place des structures de suivi du développement villageois, réalisation de vos microprojets, mise en œuvre des solutions endogènes etc.) ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q11	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q12	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services rendus par la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Très Satisfait 2 = Satisfait 3=Indifférent 4=insatisfait 5 = très insatisfait Si 1, 2 ou 3 allez à S5Q14	|__|
S5Q13	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services communaux ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers |__| B. Non information des populations de la gestion communale |__| C. Manquements liés au Personnel communal C1. Absentéisme du personnel |__| C2. Corruption |__| C3. Mauvais accueil |__| C4. Manque de professionnalisme |__| D Méconnaissance des actions menées par la commune |__| E Manque de confiance envers l'exécutif municipal |__| F. Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints) |__| X. Autres (à préciser) _____ |__|
S5Q14	Dans laquelle de ces actions votre ménage	A. Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté |__|

***Section V.* SERVICES COMMUNAUX**			
	est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'équipe communale ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	B. Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	|__|
		C. Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	|__|
		D. Consultation du babillard de la commune	|__|
		H. Interventions dans les radios communautaires	|__|
		H1 Animation des tranches d'antenne	|__|
		H2 Suivi des tranches horaires dédiées	|__|
		H3 Sensibilisation pour les écoutes groupées	|__|
		H4 Adhésion à des groupes d'écoute	|__|
		I. Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune	|__|
		X. Autres (à préciser) : _____	|__|

Annexe 3 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements (mettre dans le cahier de charge de ce comité, la dissémination du mode opératoire de conduite des changements et du plan d'actions)